

Dossier de candidature au label « Site Rivières Sauvages »



Le Chéran de sa source à la
confluence avec le Cruet

Le Nant d'Aillon

6 août 2018

**Au
service
de nos
rivières !**



SOMMAIRE

INTRODUCTION HISTORIQUE DE LA DEMARCHE SUR LE CHERAN, BASSIN PILOTE DU PROJET RIVIERES SAUVAGES	1
1 PRESENTATION	3
1.1 Le Chéran	3
1.2 Le nant d'Aillon	3
2 MORPHOLOGIE DU COURS D'EAU	5
2.1 Longueur du tronçon labellisable du Chéran	5
2.1.1 Le Chéran	5
2.1.2 Le Nant d'Aillon	5
2.2 Largeur à plein bord/rang de Strahler	7
2.3 Surface du bassin versant hydrographique concerné	7
2.3.1 Le Chéran	7
2.3.2 Le Nant d'Aillon	7
2.4 Largeur approximative du fond de vallée	7
3 ACTEURS ET GESTION LOCALE DU BASSIN VERSANT	8
3.1 Structure de gestion globale à l'échelle du bassin versant	8
3.2 L'aménagement du territoire	9
3.2.1 Le SCOT de l'Albanais (<i>Bassin versant du Chéran haut-savoyard</i>)	9
3.2.2 Le SCOT de Métropole Savoie (<i>Bassin versant du Chéran savoyard</i>)	10
3.2.3 Le PADD du Cœur des Bauges/Chambéry métropole (<i>Bassin versant du Chéran savoyard</i>)	10
3.3 Le contrat de rivière Chéran	10
3.4 Autres acteurs locaux impliqués dans la gestion de cours d'eau	10
3.5 Projets menaçant le caractère sauvage du cours d'eau	11
4 HYDROMORPHOLOGIE ET HABITATS	12
4.1 Tracé en plan formes fluviales	12
4.2 Transit sédimentaire grossier	12
4.3 Linéaire stabilisé.	14
4.4 Linéaire endigué	15
4.5 Crues morphogènes	18
4.6 Crues morphogènes - linéaire impacté	18
4.7 Dérivation – débit dans le tronçon court-circuité	18
4.8 Dérivation –Linéaire impacté	18
4.9 Eclusées	19

4.10	Impact cumulé des prélèvements en eau	19
4.11	Habitats aquatiques - diversité de faciès	19
4.12	Ouvrages en travers du lit	20
4.12.1	Le Chéran	20
4.12.2	Le Nant d'Aillon	21
4.13	Entretien de la ripisylve	22
4.14	Continuité piscicole longitudinale	23
5	OCCUPATION DES SOLS ET ACTIVITES EN FOND DE VALLEE	24
5.1	Occupation des sols en fond de vallée	24
5.2	Activités pénalisantes – Installations classées pour l'environnement (ICPE)	26
6	QUALITE DE L'EAU	27
6.1	Macro invertébrés benthiques	29
6.2	Paramètre azote	29
6.3	Paramètre phosphore	30
6.4	Bactériologie	30
6.5	Micropolluants	31
7	BIODIVERSITE	32
7.1	Peuplements piscicoles	32
7.2	Peuplements macrophytiques et diatomées	33
7.3	Faune rivulaire et végétation rivulaire	33
7.3.1	Faune rivulaire	33
7.3.2	Végétation rivulaire	34
8	FREQUENTATION HUMAINE HAUTE SAISON	34
8.1	Accessibilité	34
8.2	Fréquentation motorisée	35
8.2.1	Le Chéran	35
8.2.2	Le Nant d'Aillon	36
8.3	Fréquentation non motorisée	36
8.4	Ambiance sonore dérangeante	37
8.4.1	Le Chéran	37
8.4.2	Le Nant d'Aillon	38
8.5	Ambiance visuelle dérangeante	38
9	OCCUPATION DES SOLS ET ACTIVITES DU BASSIN VERSANT	40
9.1	Occupation des sols	40
9.2	Population	43
9.3	Cheptel	45

10 ESPECES ET GESTION DES MILIEUX REMARQUABLES	46
10.1 Espèces emblématiques/Espèces cibles	46
10.2 Espèces invasives	48
10.3 Gestion piscicole et halieutique	50
10.4 Milieux annexes – connexion/naturalité	50
10.5 Reconnaissance des milieux aquatiques et humides remarquables	50
10.6 Gestion et protection des milieux aquatiques remarquables	53

La vallée du nant d'Aillon vue du col de Rossanaz



Introduction historique de la démarche sur le Chéran, bassin pilote du projet rivières sauvages

Dès 2009, sous l'impulsion des pêcheurs de l'AAPPMA de l'Albanais, le Chéran, rivière emblématique des pays de savoie, dont le fonctionnement est resté proche de celui d'un cours d'eau naturel a suscité l'intérêt de la part du WWF pour être rapidement identifié comme un bassin versant pilote potentiel de la démarche de construction du label site « rivières sauvages ».

Une première visite a permis de confirmer l'intérêt des acteurs locaux (SMIAC, AAPPMA, Parc naturel régional du massif des Bauges) pour cette démarche innovante au regard des enjeux identifiés sur le bassin versant à l'issue du contrat de rivière. Après 12 années consacrées à la restauration et réhabilitation des milieux dans un contrat de rivière exemplaire, le projet de labellisation du Chéran « site rivières sauvages » s'est présenté comme une formidable opportunité pour relancer une dynamique collective et faire aboutir certains projets inachevés. En s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre de l'étude bilan réalisée en 2010, le SMIAC a engagé une réflexion sur la mise en place d'un programme d'actions innovantes permettant à terme de postuler à une labellisation « rivière sauvage ».

Entre 2010 et 2014, le SMIAC s'est donc engagé aux côtés du fonds pour la conservation des rivières sauvages, du PNR des Bauges et de l'AAPPMA de l'Albanais dans la phase de construction du label.

Durant cette 1ère grande phase, les membres fondateurs de ce projet ont souhaité mettre en place un outil efficace, concret, ouvert, mélangeant à la fois le travail de recherche théorique, avec l'élaboration d'un cahier des charges ou référentiel scientifique robuste et des actions de terrain sur des « bassins versants pilotes » avec des rivières test.

Le Chéran a été reconnu dès 2010, au même titre que les 6 autres rivières pilotes pour les raisons suivantes :

- La volonté des acteurs, gestionnaires, et élus de s'engager dans un projet novateur pour le territoire
- Un environnement préservé mais avec la présence de menaces potentielles de dégradation
- Un écosystème représentatif des rivières préalpines au fonctionnement particulier très intéressants pour construire la grille de critères « rivières sauvages »

Les échanges avec les acteurs locaux (syndicats de rivières, comité de bassin versant, associations de pêcheurs, institutions comme des Parcs naturels régionaux), gestionnaires de ces rivières ont permis la co-construction du label auquel postule le Chéran rejoint par le nant d'Aillon.

Le Chéran dans le défilé de Banges



1 Présentation

1.1 Le Chéran

Le Chéran, rivière emblématique des Pays de Savoie, prend sa source sous le versant sud de la pointe de Chaurionde (2173m), à environ 1450m d'altitude sur la commune de Cléry en Savoie, au cœur du [Parc Naturel Régional du Massif des Bauges](#).

Le Chéran draine un bassin versant de 433 km² et s'écoule sur les deux départements savoyards (cf. Figure1).

Il est le principal cours d'eau du massif des Bauges où il prend sa source, en Savoie. Avant la limite entre les deux départements, le Chéran sort du massif des Bauges par une cluse très encaissée entre la Montagne de Bange et le Semnoz. Il entre alors en Haute-Savoie et traverse l'Albanais, secteur davantage collinaire, où le lit du Chéran est néanmoins encaissé dans la molasse. Il conflue avec le Fier en aval de Rumilly, à une altitude de 316 mètres. Il a alors parcouru 54 km en suivant globalement une orientation Sud-Est / Nord-Ouest.

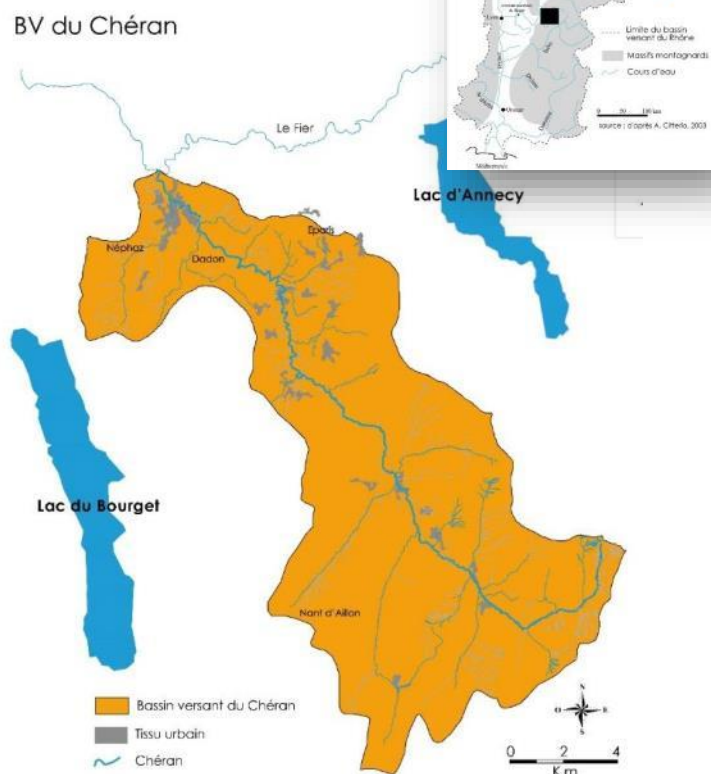


Figure 1 : Localisation du Bassin Versant (BV) du Chéran (et du nant d'Aillon) dans son contexte régional et local.

1.2 Le nant d'Aillon

Principal affluent du Chéran, le Nant d'Aillon est lui aussi candidat à la labellisation mais cette fois l'ensemble du réseau hydrographique est proposé. Il a comme principaux affluents le Ruisseau de la Fressette, le Lindar et le ruisseau de la Lavanche soit un inéaire total de 25.5km de cours d'eau candidats à la labellisation.

Sur la haute partie de son cours, depuis sa source vers 1 180 m, le Nant d'Aillon est nommé ruisseau de la Fressette jusqu'à Aillon-le-Vieux où le cours d'eau reçoit alors le Lindar arrosant Aillon-le-Jeune. Le sous bassin versant du Nant d'Aillon est de 68 km² et s'étend donc sur la totalité des communes d'Aillon-le-Jeune et d'Aillon-le-Vieux et sur le secteur sud-est de la commune du Châtelard (*lieux-dits La Lavanche, le Martinet, Villaret Rouge*), où il rejoint le Chéran à une altitude de 620m.

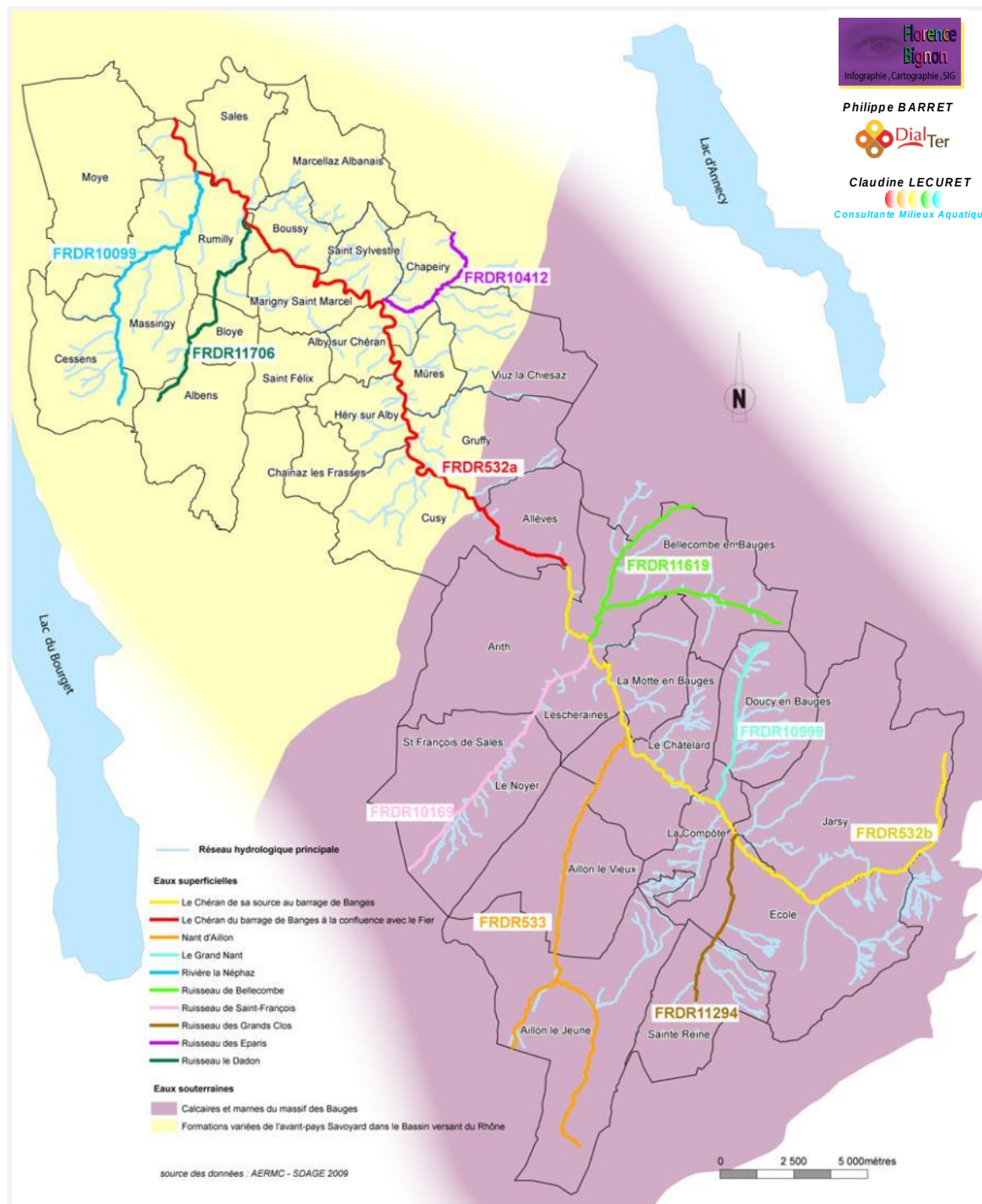


Figure 2 : Le réseau hydrologique du Bassin Versant (BV) du Chéran et du nant d'Aillon.

2 Morphologie du cours d'eau

2.1 Longueur du tronçon labellisable du Chéran

2.1.1 Le Chéran

Le Chéran s'écoule dans un axe sud-est/nord-ouest. Dans la partie supérieure du bassin, jusqu'à la cluse Arcalod - Arclusaz (Vallon de Bellevaux) le Chéran est un torrent de montagne. La vallée du Chéran s'articule ensuite autour de deux plaines alluviales, le bassin d'Ecole - La Compôte (Bauges "devant") et le bassin de Lescheraines (Bauges "derrière").

Le Chéran sort ensuite du cœur des Bauges par une profonde cluse entre la Montagne de Bange et le Semnoz. Son cours aval traverse ensuite la dépression de l'Albanais, qui s'étend d'Annecy (au N.E.) au Lac du Bourget (au S.O.), avant de rejoindre le Fier en aval de RUMILLY (316 m d'alt.). Son cours s'encaisse alors dans les horizons molassiques. Massif des Bauges (calcaire et karst) et Albanais (grès) constituent deux entités structurales et géologiques, bien distinctes dans le bassin versant du Chéran.

Le Chéran traverse 19 communes avant de se jeter dans le Fier, mais ne traverse que 4 zones urbanisées (Ecole, La Compôte, Lescheraines, Alby sur Chéran et Rumilly).

C'est le Chéran de sa source à sa confluence avec le Cruet qui est proposé à labellisation, soit 49,1 km sur les 54 km du linéaire total que présente le cours d'eau. Le tronçon candidat représente ainsi 90,9 % du Chéran. La zone urbanisée de Rumilly est donc exclue de la candidature.

2.1.2 Le Nant d'Aillon

Le Nant d'Aillon est un torrent de montagne sur tout son cours. Dans la partie supérieure du bassin, il naît de la confluence du Lindar et du ruisseau de la Fulie, au lieu-dit la Corrierie. Il est rejoint par le ruisseau de la Fressette au niveau du chef lieu d'Aillon le jeune. Il s'écoule ensuite selon un axe Sud/Nord en fond de vallée pour s'enfoncer très rapidement dans des gorges calcaires encaissées entre le Colombier d'Aillon, la dent de Rossanne (rive droite et le Mont Margériaz (rive gauche), jusqu'à sa confluence avec le Chéran.

Son bassin versant, majoritairement forestier et agricole, est situé en totalité sur les communes d'Aillon-le-Jeune, d'Aillon-le-Vieux et sur le secteur sud-est de la commune du Châtelard (lieux-dits La Lavanche, le Martinet, Villaret Rouge) à la confluence avec le Chéran. Les forêts représentent plus de 4 000 ha, soit environ 57 % des superficies communales.

C'est la totalité du linéaire du nant d'aillon (12 km), et des ses affluents, le lindar (4km), le ruisseau de la Fulie (5,5km) et le ruisseau de la Fressette (4km), qui est proposé à la labellisation soit 25,5 km.

Le Nant d'Aillon au Cimeteret



Candidature du Chéran et du Nant d'Aillons au label "Site Rivières Sauvages"

Carte des tronçons de cours d'eau candidats

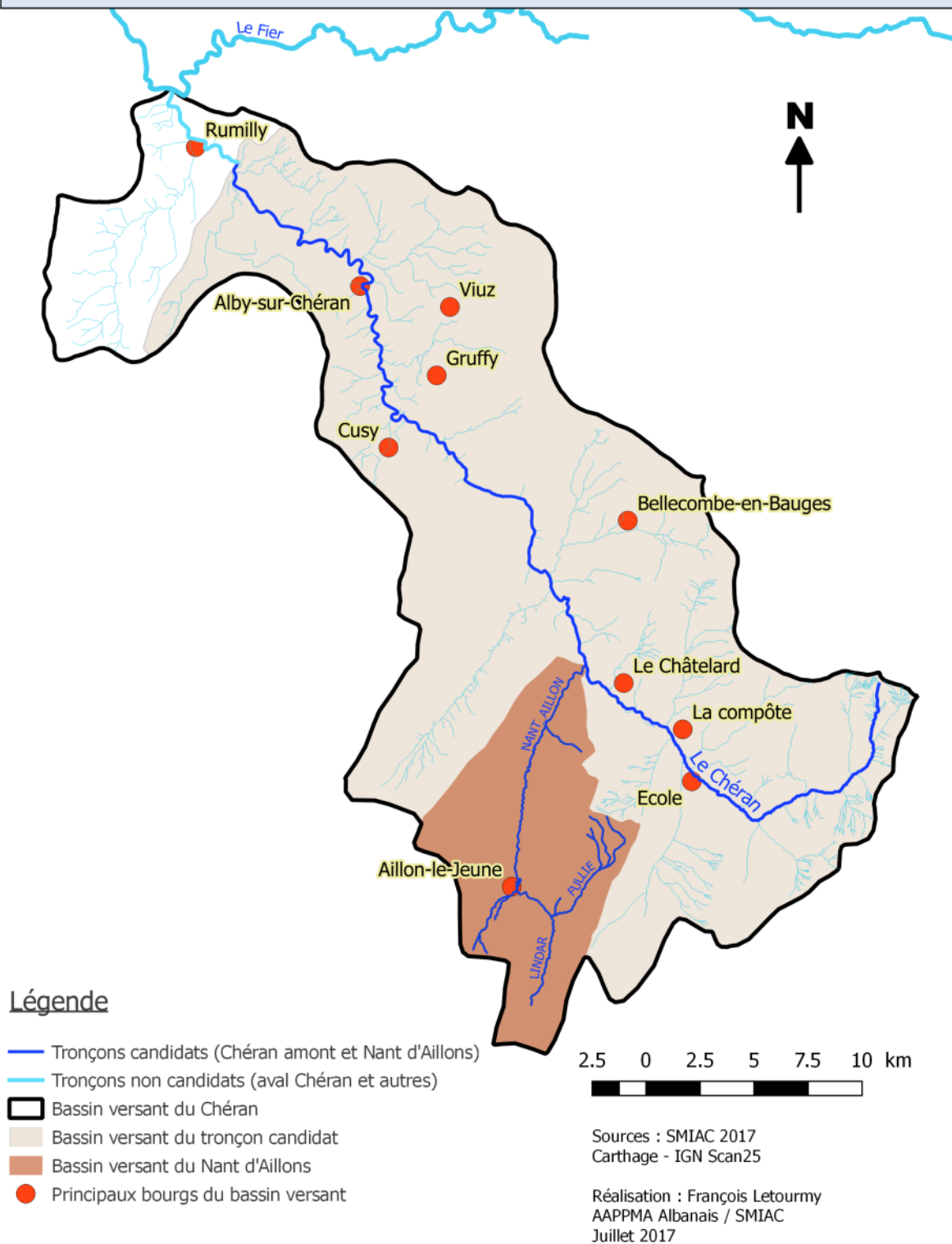


Figure 3 : Carte des tronçons candidats

2.2 Largeur à plein bord/rang de Strahler

La largeur moyenne à plein bord du Chéran est de 25m à la confluence avec le Fier et le rang de Strahler est de 4. La largeur moyenne du cours d'eau sur l'ensemble de son linéaire principal est d'environ 17,40m.

La largeur moyenne à plein bord du Nant d'aillon est de 10m à la confluence avec le Chéran, le rang de Strahler est de 3. La largeur moyenne du cours d'eau sur l'ensemble de son linéaire principal est de 1,76m.

2.3 Surface du bassin versant hydrographique labellisable

2.3.1 Le Chéran

Le Chéran draine un bassin versant de 433 km² et s'écoule sur deux départements.

Le bassin versant correspondant du tronçon candidat du Chéran présente une surface de 395,20 km², soit 91,3% du bassin versant total. Le réseau hydrographique du Chéran est relativement moins dense dans les Bauges que dans l'Albanais, du fait d'un sous-sol majoritairement calcaire favorisant l'infiltration et les circulations souterraines. Parmi ses principaux affluents on citera :

Dans le massif des Bauges :

- ✓ Le ruisseau des Grands Prés (ou des Clos)
- ✓ Le Nant de Jarsy
- ✓ Le Grand Nant
- ✓ Le Nant de Rossanaz
- ✓ **Le Nant d'Aillon**
- ✓ Le Nant des Granges
- ✓ Le Nant de Saint François
- ✓ Le Nant d'Orange ou St martin à Lescheraines
- ✓ Le Nant de Bellecombe

Dans l'Albanais :

- ✓ La Véïse
- ✓ Les Eparis
- ✓ Le Dadon
- ✓ Le nant de la Nanche
- ✓ La Néphaz

Le point culminant du bassin versant du Chéran est la Pointe d'Arcalod dans les Bauges (2 217 m). Le territoire est très étiré de l'amont vers l'aval et sa dimension la plus longue est de l'ordre de 35 km. Au plus étroit, dans le secteur Marigny - Marcellaz, la largeur est d'à peine 5 km

2.3.2 Le Nant d'Aillon

Le Nant d'Aillon draine un bassin versant de 68 km². La topographie y est accidentée, avec des pentes importantes. C'est la totalité de ce bassin versant qui est présenté à candidature.

2.4 Largeur approximative du fond de vallée

- ✓ **Pour le Chéran, la largeur moyenne du fond de vallée est de 142m**
(Etude Espaces de liberté – SINBIO 2015 – P61 et onglet calcul grille Chéran)
- ✓ **Pour le Nant d'Aillon, la largeur moyenne du fond de vallée est de 134,57m**
(Etude espaces de liberté – SINBIO 2015 – P123 et onglet calcul nant d'Aillon)

3 Acteurs et gestion locale du bassin versant

3.1 Structure de gestion globale à l'échelle du bassin versant

Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) a été créé en 1995 et il regroupe 35 communes des 45 communes de Savoie et Haute-Savoie situées sur le bassin versant du Chéran. Au sein du territoire, 20 communes du SMIAC adhèrent au Parc naturel régional du massif des Bauges créé en décembre 1995.

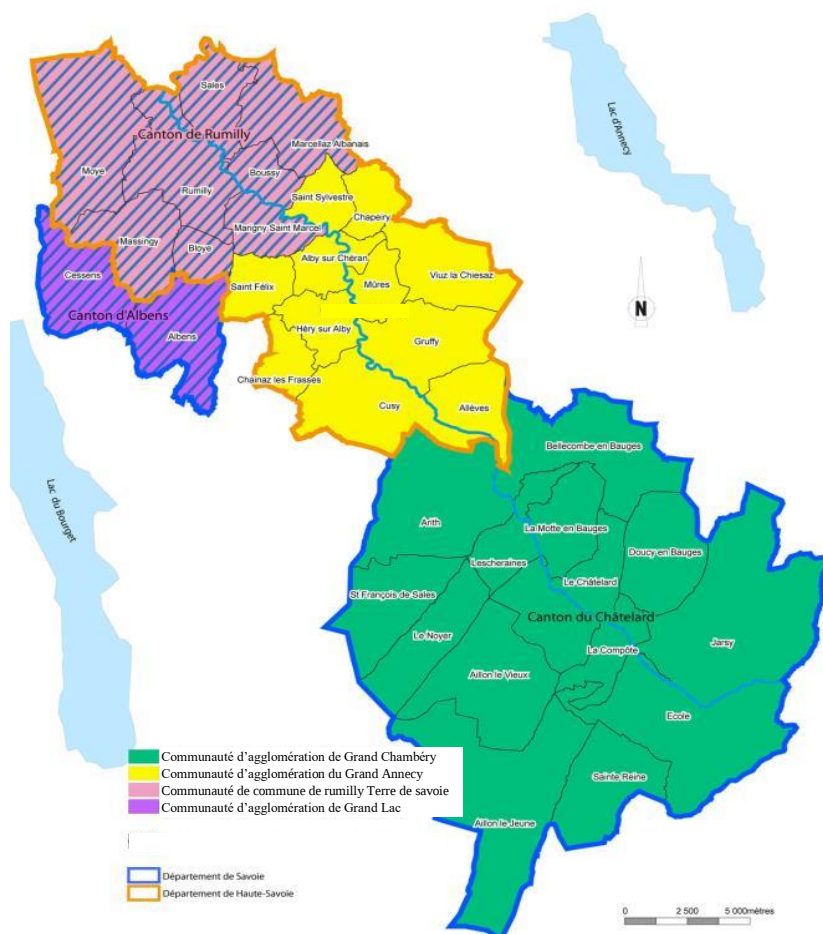
Le SMIAC est la collectivité territoriale qui est gestionnaire du bassin versant du Chéran, soit un territoire de 433 km², peuplé de 44 052 habitants (*issus des 44 communes, source INSEE au 1^{er} Janvier 2018*). Les participations des communes et des intercommunalités, adhérentes du bassin versant, aux dépenses de fonctionnement et d'investissement sont calculées au prorata de la population sur toutes les communes du bassin versant soit 6,33€/habitant/an en 2018.

Depuis janvier 2017, dans le cadre de l'application de la loi « NOTRe », la Communauté de Communes du Cœur des bauges (en vert sur la carte ci-dessous) est intégrée à la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole, la Communauté de Communes du Pays d'Alby (en jaune) est intégrée à la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy.

Le SIABC (Syndicat intercommunal d'aménagement du bas Chéran) a été dissous entraînant l'adhésion au SMIAC de la Communauté d'Agglomération du lac du Bourget et de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de savoie.

Des subventions peuvent être accordées par les partenaires financiers potentiels (Europe, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, CD73/74, Région Rhône Alpes, ...) sur la base de projets pertinents en concordance avec les objectifs fixés par le SDAGE 2016/2021.

Figure 4 :
Organisation administrative du
Bassin versant du Chéran,
**Périmètre d'intervention du
SMIAC.**



3.2 L'aménagement du territoire

L'ensemble des communes du bassin versant du Chéran est doté d'un document d'urbanisme.

Les 4 EPCI du bassin versant (Chambéry métropole Cœur des bauges, Grand Annecy, Communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie et Grand Lac) se sont engagées dans l'élaboration de PLUI.

En parallèle, il existe des documents de planification à plus grande échelle. Le bassin du Chéran est couvert par deux SCOT : celui de l'Albanais et celui de Métropole Savoie.

La charte du Parc Naturel Régional des Bauges 2008-2020 s'applique aux communes du Bassin versant ayant approuvées le périmètre.

De même, un Schéma d'Aménagement et de Développement Durable a été élaboré pour les communes du Cœur des Bauges.

3.2.1 Le SCOT de l'Albanais (Bassin versant du Chéran haut-savoyard)

De manière générale, le SCOT a pour objectif de rendre cohérents entre eux les documents généralistes et détaillés que sont les PLUI, cartes communales...

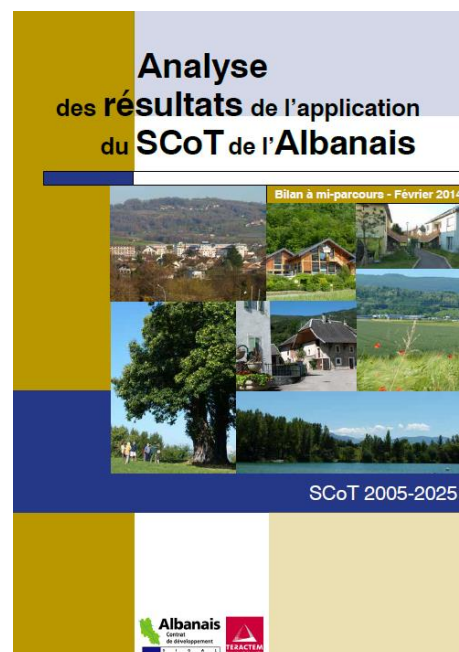
La mise en place concrète du SCOT passe par la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitats, de développement économique, de loisirs...

Ce PADD passe par la définition d'orientations générales. Dans le cas du territoire Albanais, les orientations sont les suivantes :

- 1) Organiser le territoire autour de l'armature ville/bourgs/villages.
- 2) Maîtriser le développement résidentiel et limiter la consommation d'espace.
- 3) Diversifier son économie et favoriser un développement économique plus qualitatif et diversifié.
- 4) Développer une offre commerciale complémentaire de celle des pôles annecien et aixois.
- 5) Maintenir et aménager son caractère rural qui s'appuie principalement sur une agriculture dynamique, des paysages et une architecture de qualité et des ressources naturelles dont la rareté se fait déjà sentir (l'eau notamment).**
- 6) Valoriser cette ruralité par un tourisme de proximité respectueux de l'environnement.**
- 7) Organiser la croissance des déplacements.
- 8) Construire une identité de son territoire au sein du Sillon Alpin.

Au sein de l'orientation 5, plusieurs objectifs cibles sont à retenir. Le SCOT contribuera à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement de la manière suivante :

- ✓ La politique générale d'économie d'espace et de maîtrise du développement résidentiel réduira la pression sur les espaces naturels ;
- ✓ La protection des sites d'intérêt environnemental sera développée à deux niveaux :
 - Une protection forte sera instituée sur les massifs, sur les alpages sommitaux, sur tous les cours d'eau et leurs ripisylves, sur les étangs et le très intéressant réseau de zones humides de l'Albanais (actuellement inventorié mais non protégé)
 - Une exigence de réflexion approfondie en préalable à tout aménagement pour intervenir sur certains sites comme les piémonts du Semnoz ou des éléments paysagers comme la trame bocagère d'arbres et de haies qui sont à la fois de grande qualité et très fragiles.



3.2.2 **Le SCOT de Métropole Savoie** (*Bassin versant du Chéran savoyard*)

Le SCOT de Métropole Savoie concerne actuellement 1 commune du périmètre (Entrelacs).

Sa révision est en cours pour :

- Une mise en compatibilité des objectifs du SDAGE, en particulier sur le renforcement des la préservation des milieux aquatiques et la gestion qualitative de la ressource en eau
- Une meilleure intégration des objectifs de pérennisation de la ressource en eau, et du patrimoine environnemental
- Intégrer les communes du cœur des Bauges (BV amont du Chéran) suite à la fusion des EPCI (Chambéry métropole et la Communauté de commune du Cœur des Bauges)

Les premiers éléments issus du diagnostic du SCOT pointent plusieurs enjeux. Au premier plan ressortent notamment la fragilité de la ressource en eau, la nécessité de maintenir les trames écologiques et des zones humides en particulier. La question de la maîtrise de la consommation des espaces agricoles et naturels reste également l'un des objectifs fort, en particulier sur les bassins Chambérien et Aixois (hors périmètre), mais également sur le secteur d'Entrelacs.

3.2.3 **Le PADD du Cœur des Bauges/Chambéry métropole** (*Bassin versant du Chéran savoyard*)

De manière générale, le SCOT a pour objectif de rendre cohérents entre eux les documents généralistes et détaillés que sont les PLUI, cartes communales...

La mise en place concrète du SCOT passe par la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitats, de développement économique, de loisirs.

3.3 Le contrat de rivière Chéran

Un premier contrat de rivière a été engagé en 1997 et s'est terminé en 2008 (2 phases, 1997/2002 – 2003/2008). Les actions engagées ont porté essentiellement sur l'amélioration de la qualité de l'eau (*mise en œuvre de l'assainissement collectif, maîtrise des pollutions agricoles, ...*), la restauration morphologique du Chéran (*arrêt des extractions et renaturation*), l'entretien des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant et la mise en valeur des milieux aquatiques.

Dans la foulée, une étude bilan réalisée en 2010, a conduit dans un premier temps à l'élaboration d'un programme d'actions pour la période 2012-2017, qui a été établi sur la base du travail de concertation engagé pendant cette étude et validé par l'ensemble des financeurs et des acteurs locaux.

Le SMIAC poursuit ses actions d'intérêt *général* (*surveillance des cours d'eaux et entretien des milieux aquatiques*) et prend en compte de nouvelles problématiques comme le déclin des populations piscicoles, la lutte contre les pollutions diffuses et accidentelles (d'origine agricole, industrielles, domestique), le suivi de la ressource en eau, la préservation de l'espace de liberté des cours d'eaux.

3.4 Autres acteurs locaux impliqués dans la gestion de cours d'eau

Les deux conseils départementaux (73 et 74) réalisent des campagnes de suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Chéran. Ils financent et coordonnent des actions de restauration et de gestion des zones humides.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges est impliqué sur des actions de connaissance, gestion, valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysager en général, sur l'aménagement du territoire, sur le développement des activités traditionnelles du territoire (agriculture, forêt, tourisme), sur des actions d'éducatives. Il fonde son action sur l'intégration la plus complète et la prise en compte en amont des patrimoines dans les projets de développement et d'aménagement du territoire. Le classement Géoparc mondial de l'UNESCO du territoire du

Parc reconnaît en particulier le patrimoine karstique et réseau souterrains et les actions de préservation et de valorisation engagées

Les deux associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques l'AAPPMA du Haut Chéran (73) et l'AAPPMA de l'Albanais (74) assurent la gestion piscicole sur la totalité du bassin versant du Chéran, en lien étroit avec leurs deux fédérations de tutelles (FDPPMA73 et 74). Les deux AAPPMA ont été cofinanceurs de la diagnose écologique 2012/2015 et participent financièrement à différentes actions de restauration des cours d'eau aux côtés du SMIAC.

3.5 Projets menaçant le caractère sauvage du cours d'eau

Les différents projets de développement du territoire en cours d'élaboration qui n'intègrent pas la dimension de bassin versant sur les enjeux majeurs liés à la préservation de la ressource en eau (**eaux souterraines et eaux superficielles**) et donc à la fonctionnalité naturelle du Chéran et du Nant d'Aillon dans un contexte de changement climatique très impactant dans les Alpes. Chacune des 4 collectivités compétentes sur le volet eau potable (*et assainissement*) ne travaillant que très partiellement eu égard au morcellement administratif du bassin versant qui attribue ses compétences à chacune des collectivités concernées alors qu'elles travaillent sur la même ressource.

31 juillet 2018, le Chéran en assec dans la plaine de la Compôte



4 Hydromorphologie et habitats

4.1 Tracé en plan formes fluviales

La plaine de la Compôte/Ecole à la sortie du vallon de Bellevaux et le site des Iles du Chéran au droit de la confluence avec le nant d'Aillon (communes du Chatelard, de la Motte en Bauges et de Lescheraines), qui étaient les deux plus importantes plaines alluviales du Chéran encore intactes et naturelles en 1969, ont fait l'objet d'importantes extractions de matériaux dans le lit mineur et le lit majeur du Chéran entre 1970 et 1995, ce qui a conduit à la déstabilisation du lit du Chéran. Ce sont 1 350 000m³ de graviers qui ont été extraits pendant cette période, soit 110 ans de la production annuelle du Chéran entraînant des désordres morphologiques de grande ampleur sur tout le cours principal du Chéran.

Cette profonde déstabilisation de la rivière est un des facteurs qui ont incité les élus à s'engager dans la réalisation du contrat de rivière Chéran. Les deux sites ont fait l'objet d'importants travaux de stabilisation des berges et du profil en long (1997/2000).

Sur ces deux secteurs le lit naturel en tresse s'est retrouvé en partie endigué à l'issue des travaux de stabilisation perdant ainsi ses caractéristiques naturelles pour un tracé plus rectiligne. Les travaux de renaturation engagés en 2010/2012 ont permis de retrouver en partie un tracé de forme fluviale en tresse avec un indice de tressage qui se rapproche de celui observé avant 1969 (*campagne de suivi des travaux de renaturation du chéran – SINBIO 2015*).

Le linéaire rectifié des îles du Chéran est illustré dans la carte en partie 4.4 – Linéaire endigués

Le tronçon candidat du Nant d'Aillon n'a pas fait l'objet de rectification du tracé.

Notation (/6 points) :

→ <u>Sur le Chéran</u> , le seuil « Indicateur très peu altéré » est attribué pour des valeurs de linéaire dont le tracé en plan modifié n'excède pas 5 % du linéaire total. Avec 4,86 %, la condition est remplie, la note attribuée est de 6 points
--

→ <u>Sur le Nant d'Aillon</u> , le seuil « Indicateur très peu altéré » est attribué pour des valeurs de linéaire dont le tracé en plan modifié n'excède pas 5 % du linéaire total. Avec 0,0% la condition est remplie, la note attribuée est de 6 points
--

4.2 Transit sédimentaire grossier

Le Chéran a fait l'objet de plusieurs études et suivis listées ci-dessous :

- 2002 (*Mission d'expertise CNRS /Landon-Monneret-Barvard*)
- 2005 (*Plan de gestion matériaux solides- SOGREAH*)
- 2015 (*Etude espaces de mobilité – SINBIO*)

Les informations extraites de ces différents travaux d'étude permettent de caractériser :

- Les perturbations engendrées par les extractions de granulats qui ont eu lieu entre 1970 et 1990,
- Le transport solide du Chéran en 2016 (*post extractions et travaux de restauration*)

La définition du volume charrié par le Chéran a été réalisée à partir du nombre de jours moyen de transport annuel. L'opération a consisté à recouper les données d'observation et les témoignages des riverains pour ainsi évaluer le nombre moyen d'événement générant du transport solide. Il est l'ordre d'une dizaine de jours par an, représentant en moyenne 2 ou 3 crues par an.

Les hypothèses de SOGREAH corroborent les études menées ultérieurement par EDF (2003 – *Etude vanne de dégrèvement seuil de banges*) qui estimaient que le transit était assuré par un débit non dépassé pendant 95 % du temps soit 18 jours par an. Le débit correspondant à ces valeurs est de l'ordre de 23 m³/s. Sur ces différentes bases, le calcul des volumes charriés a été réalisé au droit du barrage de Banges et sur le secteur de Rumilly.

En comparaison avec les études antérieures et la prise en compte du volume de sédiment retenu par le barrage de Banges, le volume annuel charrié par le Chéran correspond à une valeur comprise entre 20 et 25 000 m³.

Les matériaux transportés par le Chéran sont essentiellement issus de la production du bassin amont qui est assurée par les glissements et l'apport des affluents (de l'ordre de 12 000 m³ en tout). En effet, sur la partie médiane et aval, la nature géologique du secteur (calcaire et molasses) ne permet pas d'assurer une recharge par érosion latérale. La campagne de terrain menée en octobre 2013 (SINBIO) a d'ailleurs confirmé cet état de fait puisque peu d'érosions latérales ont été observées. La présence quasi continue d'une végétation rivulaire dense est également un bon indicateur de la faible érosion des berges par le Chéran.

En conclusion, il est clair que le transport solide du Chéran se fait essentiellement par érosion du fond de la rivière qui remobilise les matériaux produits et apportés par le haut bassin du Chéran. De plus, même si les chiffres restent une évaluation théorique des phénomènes, il apparaît clairement que la balance sédimentaire des apports et des matériaux mobilisés par le Chéran est naturellement déficitaire en 2016 (12 000 M³ de production pour 20 à 25 000 m³ de transport).

Les travaux de restauration des espaces de mobilité du Chéran engagés sur les sites de la Compôte (2009) et des Iles du Chéran (2010) conjugués au rétablissement du transport solide au droit de l'ouvrage de Banges (*mise en place de vannes de dégrèvements depuis l'automne 2015*) qui restait un des derniers points de blocage anthropique d'ampleur ont permis de rétablir un transit naturel non perturbé sur l'aval du cours du Chéran.

Sur le Nant d'Aillon, aucune extraction répertoriée, ni perturbation du transit solide dont les apports se situent essentiellement en tête de bassin sur les pentes du Mont Colombier

Notation (/6 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est attribué au Chéran au vu des altérations présentes sur l'amont du cours du Chéran. La note attribuée est de **3 points**

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué, la condition est remplie, la note attribuée est de **6 points**

4.3 Linéaire stabilisé.

Le Chéran et le Nant d'Aillon présentent quelques zones de stabilisation de berges, le plus souvent par enrochement, parfois par construction de murs maçonnés. Au total, 2,19% des berges du Chéran sont stabilisées (soit environ 2200m), et 1,64% des berges du Nant d'Aillon sont stabilisées (soit environ 835m).

L'ensemble de ces protections ont été recensées sur la totalité du cours principal du Chéran et du nant d'aillon lors de la mise en oeuvre de l'étude « *Définition des espaces de liberté du Chéran et de ses affluents* » réalisée par le bureau d'étude Sinbio en mars 2015. Ces aménagements sont listés et illustrés en partie 4.4. « Linéaires endigués ».

Notation (5 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué si le pourcentage de berges stabilisées est inférieur à 2,5%. La condition est remplie, la note attribuée est de **5 points**

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué si le pourcentage de berges stabilisées est inférieur à 2,5%. La condition est remplie, la note attribuée est de **5 points**

L'ensemble des tronçons stabilisés et endigués sont présentés sur chaque tronçon candidat dans les 2 tableaux ci-dessous, puis illustrés par les cartes suivantes.

Chéran - Protection de berges							
Cours d'eau	tronçon	Rive	Type de protection	Nbre	ml	Objectif	% du linéaire total
Chéran	2	RG	Blocs d'enrochements	1	141	Voirie	0,144%
Chéran	2	RD	Blocs d'enrochements	1	354,9	Voirie	0,361%
Chéran	2	RG	Mur maçonné	1	48,5	Voirie	0,049%
Chéran	2	RG	Mur maçonné	1	30	Voirie	0,031%
Chéran	2	RG	Mur maçonné	1	30	Voirie	0,031%
Chéran	3	RG	Blocs d'enrochements	1	44,7	Protection voirie assez lointaine	0,046%
Chéran	3	RD	Blocs d'enrochements	1	39	Protection accompagnement seuil de fond	0,040%
Chéran	3	RD et G	Blocs d'enrochements	1	49,4	Protection accompagnement seuil de fond	0,050%
Chéran	4	RG	Blocs d'enrochements	1	44,4	Protection habitations	0,045%
Chéran	4	RD	Blocs d'enrochements	1	64,1	Protection pont d'Escorchevel	0,065%
Chéran	5	RG et D	Blocs d'enrochements + génie végétal	1	1100	Protection base de loisirs	1,120%
Chéran	5	RG	Blocs d'enrochements	1	40	Protection route(RD62B), maison, réseau	0,041%
Chéran	6	RD	Blocs d'enrochements	1	63,3	Protection route(RD911)	0,064%
Chéran	6	RD	Blocs d'enrochements	1	32,5	Protection route(RD911)	0,033%
Chéran	8	RD	Mur béton	1	38,4	Jardin privé	0,039%
Chéran	10	RG	Blocs d'enrochements	1	30	Réseau gaz	0,031%
Total				16	2150,2		2,19%

Chéran - Digues							
Cours d'eau	tronçon	Rive	Type de protection	Nbre	ml	Objectif	% du linéaire total
Chéran	2	RG	Digue	1	475,8	Protection contre les crues - ZA de la Compôte	0,485%
Chéran	2	RD	Digue	1	1300	Protection base de loisirs	1,324%
Total				2	1775,8		1,81%

Figure 5 : Tableau des linéaires de berges stabilisées et endiguées sur le Chéran
(Extrait étude SINBIO 2015 - Phase 1-2 Diagnostic et définition de l'espace maximal et fonctionnel)

Nant d'Aillon - Protection de berges							
Cours d'eau	tronçon	Rive	Type de protection	Nbre	ml	Objectif	% du linéaire total
Lindar	2	RG	Mur béton	1	24,67	Protection v oirie	0,049%
Lindar	2	RG	Mur béton	1	17,79	Protection v oirie	0,036%
Lindar	2	RG	Mur béton	1	21,83	Protection v oirie	0,044%
Lindar	2	RG	Mur béton	1	13,19	Protection v oirie	0,026%
Lindar	2	RD	Gabions et blocs d'enrochements	1	14,47	Protection v oirie	0,029%
Fulie	3	RG	Blocs d'enrochements	1	22,99	Protection v oirie	0,046%
Lindar	3	RD	Blocs d'enrochements	1	103,26	Protection v oirie	0,207%
Nant d'Aillon	3	RG	Mur béton	1	32,99	Protection v oirie	0,066%
Nant d'Aillon	4	RD	Mur maçonné	1	30,94	Protection v oirie	0,062%
Nant d'Aillon	4	RD et G	Mur maçonné	1	113,76	Protection v oirie	0,228%
Nant d'Aillon	5	RG	Mur béton	1	25,57	Protection v oirie	0,051%
Nant d'Aillon	5	RD	Blocs d'enrochements	1	23,29	Protection v oirie + pont	0,047%
Nant d'Aillon	6	RG	Blocs d'enrochements	1	141,01	Protection v oirie	0,282%
Total				13	585,76		1,172%

Figure 6 : Tableau des linéaires de berges stabilisées sur le Nant d'Aillon

(Extrait étude SINBIO 2015 - Phase 1-2 Diagnostic et définition de l'espace maximal et fonctionnel)

4.4 Linéaire endigué

Seul le Chéran présente des zones endiguées recensées lors de l'étude « *Définition des espaces de liberté du Chéran et de ses affluents* » réalisée par le bureau d'étude Sinbio (2015).

✓ La plaine de la compôte

Au droit de la petite zone artisanale de la Compôte, située en rive droite sur une longueur de 475,80ml, cette digue a pour intérêt de protéger un GAEC et quelques les petites entreprises situées aux abords direct du Chéran.

✓ La Plaine des Iles du Chéran

Au droit de la base de loisirs des Iles du Chéran sur les communes de Lescheraines, Le Chatelard et la Motte en Bauges, près de 1300ml de digues ont été érigées sur ce secteur, dans l'objectif de protéger les équipements de la base de loisirs et les plans d'eaux adjacents au Chéran. Les diverses altérations de ce secteur sont détaillées dans la carte ci-après

Au total, ce sont 1775,80 ml soit 1,81% du tronçon candidat du Chéran qui est endigué.

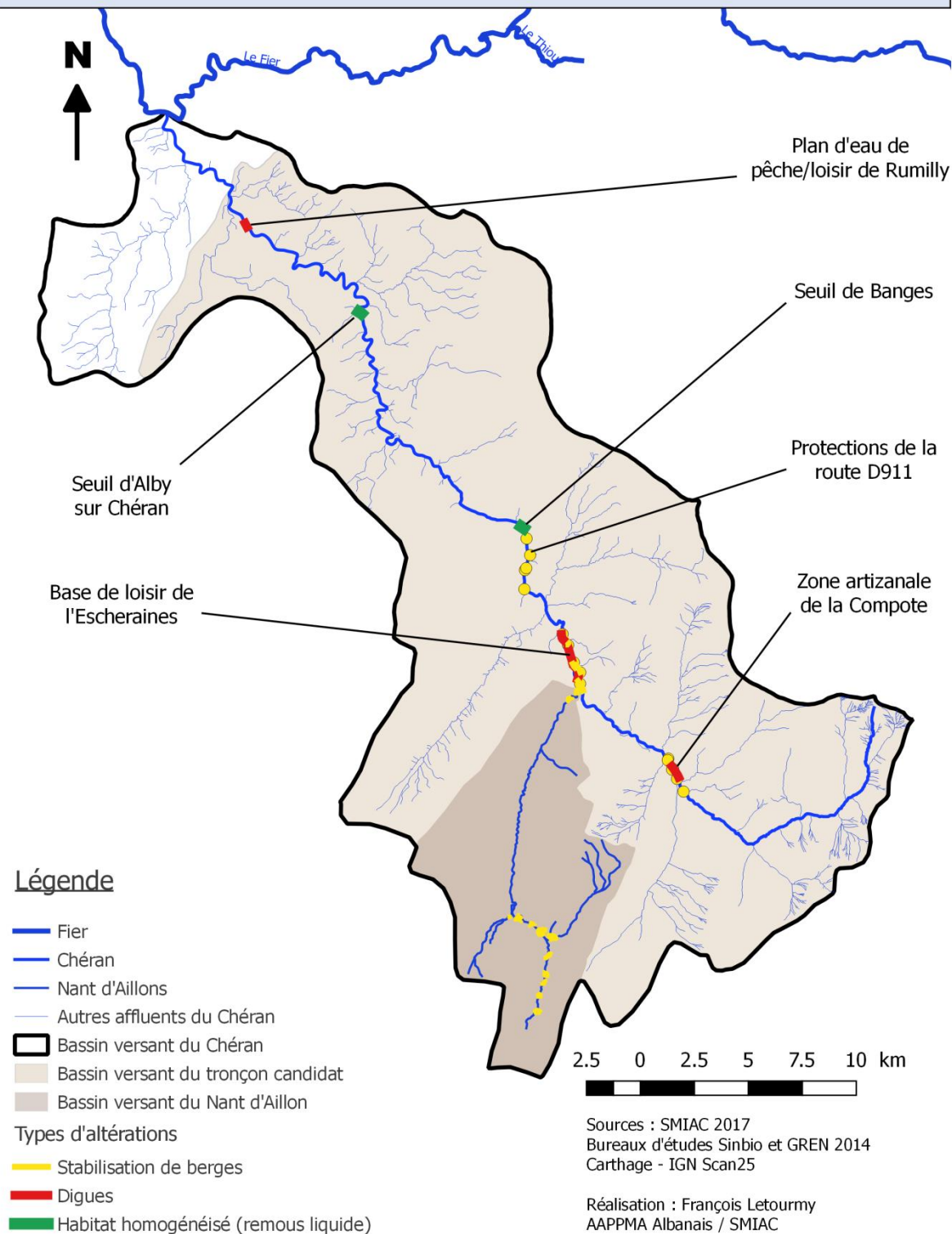
Le Nant d'Aillon, quant à lui, n'a jamais fait l'objet de tels travaux, aucune digue répertoriée sur la totalité du linéaire labellisable.

Notation (/2 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est attribué au Chéran lorsque le linéaire endigué est compris entre 1% et 5% du linéaire total. Avec 1,81% de linéaire endigué, la condition est remplie, la note attribuée est de **1 point**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsque le cours d'eau présente moins de 1% de linéaire endigué. Avec 0% de linéaire endigué, la condition est remplie, la note attribuée est de **2 points**.

Candidature du Chéran et du Nant d'Aillons au label "Site Rivières Sauvages"
Carte des digues, des berges stabilisées et des secteurs d'habitats homogénéisés
sur le tronçon candidat du Chéran

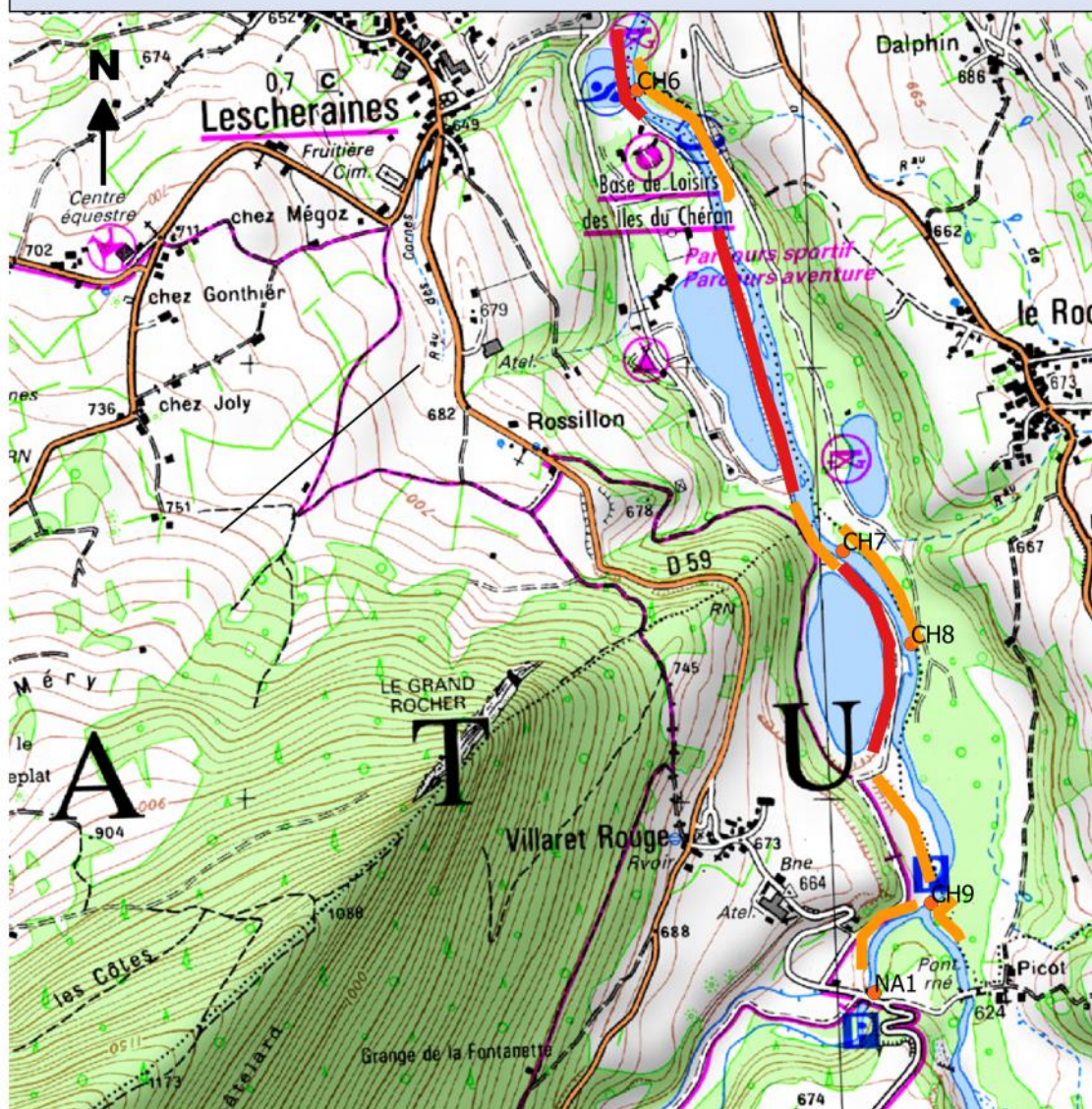


des linéaires de berges stabilisées et endigués sur le Chéran

Figure 7 : Carte

Candidature du Chéran et du Nant d'Aillons au label "Site Rivières Sauvages"

Détail des aménagements du Chéran aux alentours de la base de loisir de Lescheraines



Légende

Types d'altérations

Stabilisation de berges

Digues

Ouvrages transversaux

Seuil

2.5 0 2.5 5 7.5 10 km



Sources : SMIAC 2017
Bureaux d'études Sinbio et GREN 2014
Carthage - IGN Scan25

Réalisation : François Letourmy
AAPPMA Albanais / SMIAC

Figure 8 : Carte des linéaires de berges endiguées sur le secteur des Iles du Chéran

4.5 Crues morphogènes

Aucun ouvrage écreteur de crue recensé sur les deux cours d'eaux.

Notation (/3 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué, la condition est remplie. La note attribuée est de **3 points**

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**

4.6 Crues morphogènes - linéaire impacté

Aucun linéaire impacté par la présence d'un ouvrage écreteur de crues sur les deux cours d'eaux.

Notation (/3 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué, la condition est remplie. La note attribuée est de **3 points**

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**

4.7 Dérivation – débit dans le tronçon court-circuité

Sur le tronçon candidat du Chéran, une seule dérivation est présente au niveau du seuil de banges sur une longueur de 30m au droit d'un seuil naturel (chaos rocheux), la restitution se faisant au pied du seuil. Lorsque le chéran descend en dessous de 1,5m³/s (pour un QMNA5 de 1,10m³/s à la station de référence de la Charniaz) plus aucun prélèvement n'est effectué (impossibilité de turbiner pour l'exploitant). La totalité du débit du Chéran reste donc dans le cours principal au QMNA⁵.

Aucune dérivation n'est présente sur le cours principal du tronçon candidat du nant d'Aillon.

Notation (/3 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour des valeurs de débit réservé supérieures à 95 % du QMNA5. Avec 100 % du débit total du cours d'eau passant dans le tronçon principal, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour des valeurs de débit réservé supérieures à 95 % du QMNA5. Avec 100 % du débit total du cours d'eau passant dans le tronçon principal, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**.

4.8 Dérivation –Linéaire impacté

Sur le tronçon candidat du Chéran, une seule dérivation est présente au niveau du seuil de banges sur une longueur de 30m au droit d'un chaos rocheux (seuil naturel).

Aucune dérivation n'est présente sur le cours principal du Nant d'Aillon.

Notation (/3 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour des valeurs de linéaire court-circuité inférieures à 5% du linéaire labellisable. Avec 0 % du linéaire du cours d'eau court-circuité, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour des valeurs de linéaire court-circuité inférieures à 5% du linéaire labellisable. Avec 0 % du linéaire du cours d'eau court-circuité, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**.

4.9 Eclusées

Le Chéran et le Nant d'Aillon ne sont impactés par aucune éclusée sur la totalité de leur cours.

Notation (/3 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué à des cours d'eau non soumis à des régimes d'éclusés. Avec 0 % du linéaire du cours d'eau soumis à des éclusés, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué à des cours d'eau non soumis à des régimes d'éclusés. Avec 0 % du linéaire du cours d'eau soumis à des éclusés, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**.

4.10 Impact cumulé des prélèvements en eau

Sur le bassin versant du Chéran (et du Nant d'Aillon) aucun prélèvement d'eau potable n'est réalisé dans les cours d'eaux.

Le prélèvement d'eau potable est réalisé sur de petites nappes (pas de présence de nappes profondes). L'incidence de ces prélèvements sur les eaux superficielles n'est pas avérée.

Une étude « volumes prélevables et définition des débits minimums biologiques » sera lancée en 2018 afin de caractériser l'impact éventuels de ces prélèvements, ce qui pourra faire évoluer l'appréciation du présent critère. L'objectif étant d'anticiper les effets du changement climatique et de travailler sur un plan de gestion de la ressource en eau afin de préserver les débits minimums biologiques sur tout le bassin versant.

Il n'y a pas de prélèvement recensé pour l'agriculture (*retenues collinaires, irrigation, ...*), seulement quelques prélèvements ponctuels à proximité des prairies patures pour l'abreuvement du bétail. Un prélèvement ponctuel pour la neige de culture sur la station de la Corrierie sur le nant d'Aillon a été recensé. Il était en 2017 non réglementé et non fonctionnel.

Notation (/3 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est attribué des cours d'eau ayant peu de points de prélèvements d'eau. Le Chéran n'ayant pas de points de captages directs dans le lit mineur du cours d'eau mais en présentant certains en nappe d'accompagnement, la condition est remplie, la note attribuée est de **1,5 point**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est attribué à des cours d'eau ayant peu de points de prélèvements d'eau. Le Nant d'Aillon n'ayant pas de points de captages directs dans le lit mineur du cours d'eau mais en présentant certains en nappe d'accompagnement, la condition est remplie, est de **1,5 point**.

4.11 Habitats aquatiques - diversité de faciès

Sur le tronçon candidat du Chéran, sont recensés 2 secteurs de 100m (200m au total) au droit des remous hydraulique du seuil de banges et du seuil de la Capetaz à Alby sur Chéran, où la diversité naturelle est altérée par une homogénéisation des faciès. Cette altération ne représente que 0,41% du linéaire total. Les secteurs altérés sont illustrés par la carte en partie 4.4. « Linéaires endigués ».

Sur le Nant d'Aillon, aucune altération de la diversité des habitats aquatiques n'est recensée.

Notation (/4 points)

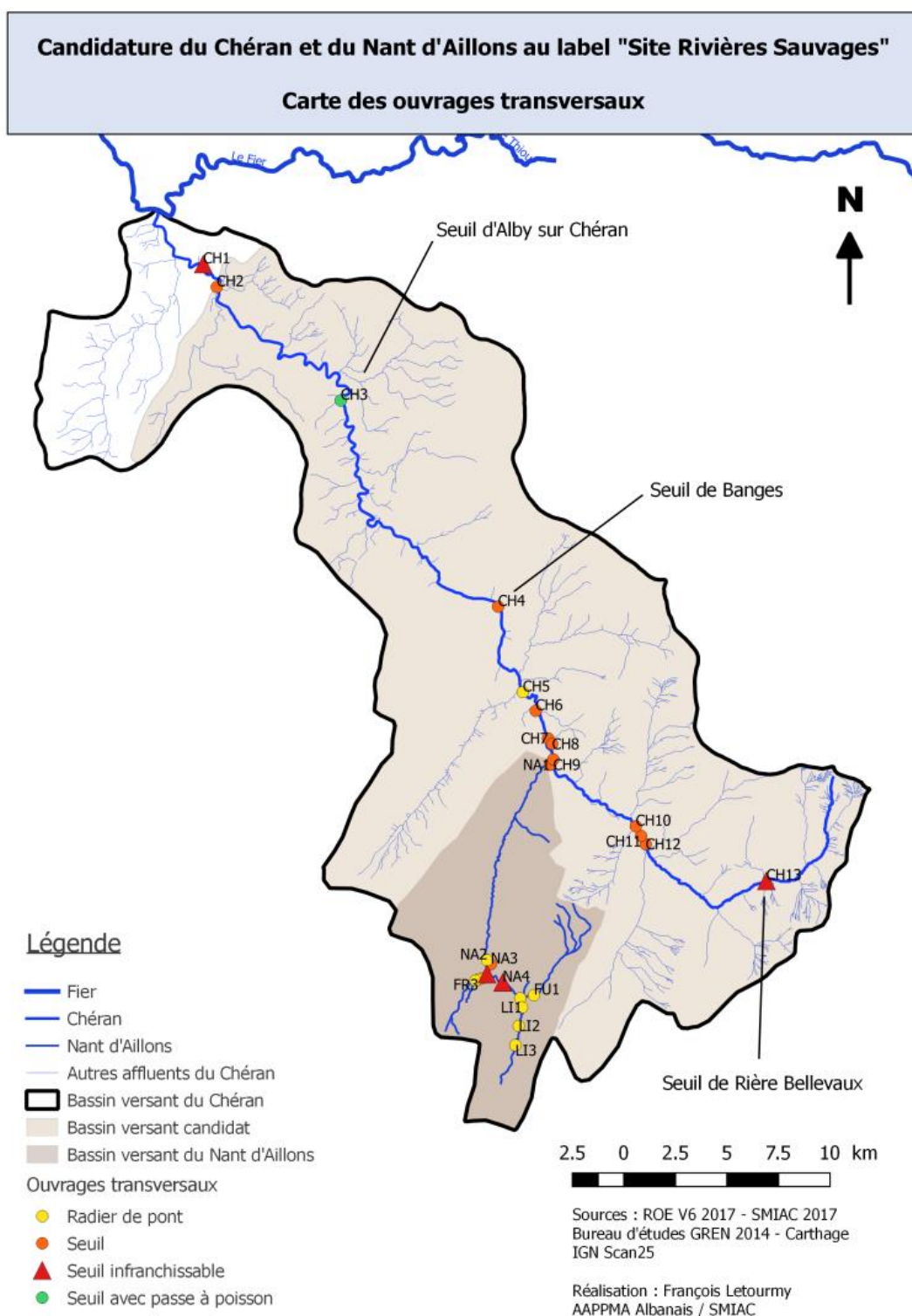
→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour des valeurs de linéaire de faciès homogènes inférieures à 1% du linéaire labellisable. Avec 0,41% seulement du linéaire du Chéran présentant une homogénéisation des faciès d'écoulements, la condition est remplie, la note attribuée est de **4 points**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour des valeurs de linéaire de faciès homogènes inférieures à 1% du linéaire labellisable. Avec 0 % du linéaire du Nant d'Aillon présentant une homogénéisation des faciès d'écoulements, la condition est remplie, la note attribuée est de **4 points**.

4.12 Ouvrages en travers du lit

La totalité des ouvrages présents sur les deux tronçons candidats du Chéran et du Nant d'Aillon a été inventoriée et leur franchissabilité caractérisée lors de l'étude « Plan de gestion des boisements de berges et invasives GREN 2015 ».

4.12.1 Le Chéran



4.12.2 Le Nant d'Aillon

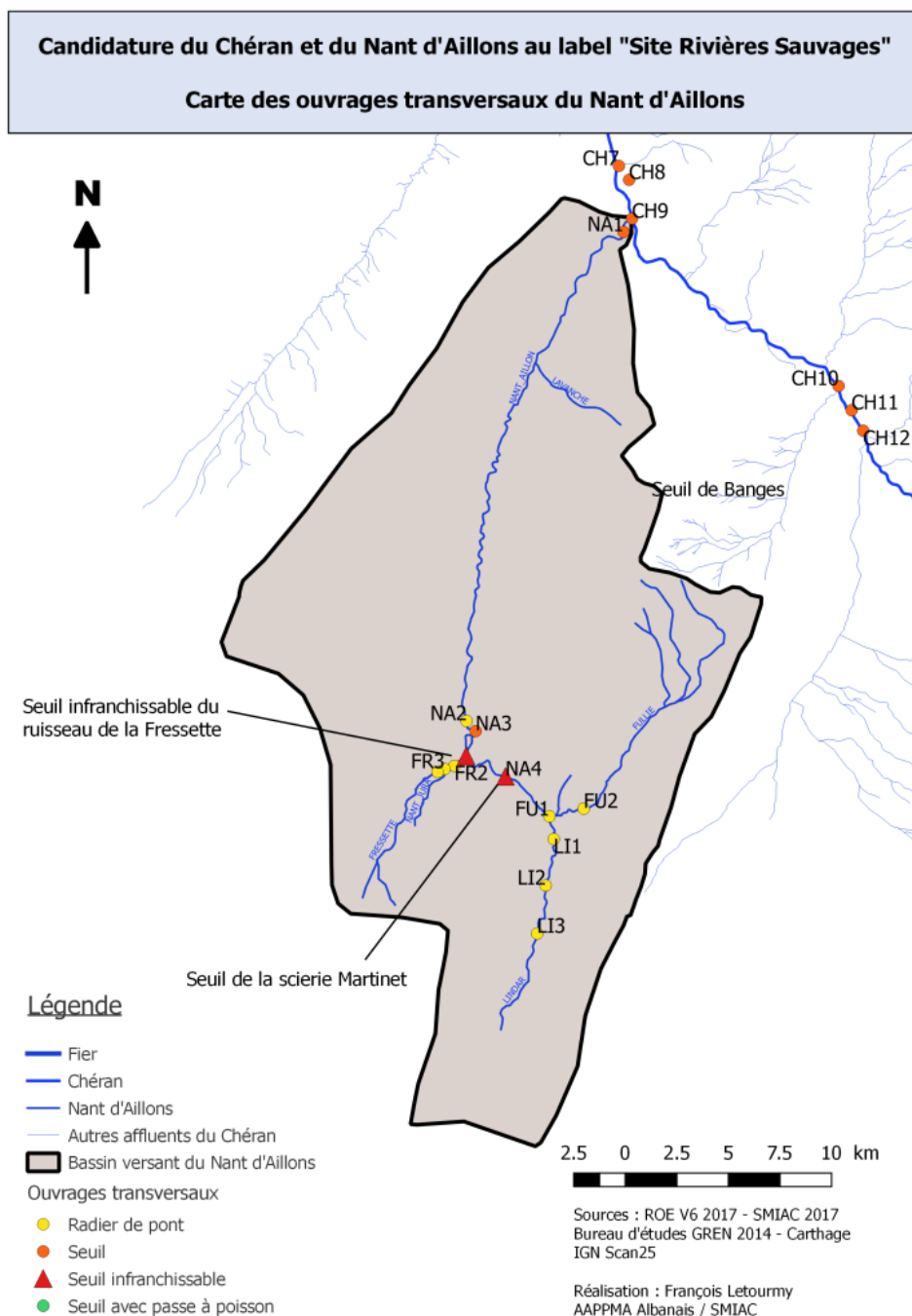


Figure 9 et 10 : Carte des ouvrages transversaux

Notation (15 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est attribué pour un nombre moyen d'ouvrages en travers du lit compris entre 1 ouvrage tous les 10 km et 1 ouvrage tous les kilomètres du linéaire labellisable. Avec un ouvrage en travers du lit mineur tous les 4,5 km du linéaire proposé, la condition est remplie, la note attribuée est de **2,5 points**

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est attribué pour un nombre moyen d'ouvrages en travers du lit compris entre 1 ouvrage tous les 10 km et 1 ouvrage tous les kilomètres du linéaire labellisable. Avec un ouvrage en travers du lit mineur tous les 2 km du linéaire proposé, la condition est remplie, la note attribuée est de **2,5 points**

4.13 Entretien de la ripisylve

L'entretien des berges du Chéran et du Nant d'Aillon est réalisé actuellement par le SMIAC. Un nouveau plan de gestion a été élaboré lors de l'étude GREN 2015. Lors de l'élaboration de ce plan de gestion et compte tenu des caractéristiques et des enjeux liés au fonctionnement naturel de chaque cours d'eau (*Chéran et Nant d'Aillon*), des objectifs de gestion ont été défini pour caractériser et prioriser les interventions.

L'enjeu de protection des biens et des personnes étant très localisé sur le Chéran et le nant d'Aillon, il présente un réel avantage pour la gestion et l'entretien des berges favorisant la mise en oeuvre d'actions de type non intervention contrôlée. Cela permet de laisser vivre les deux cours d'eau dans une optique d'autorégulation et donc de maintien du caractère sauvage et de la biodiversité.

La géomorphologie du Chéran se caractérise soit par des secteurs de gorges soit par des secteurs restaurés et/ou en tresses plus ou moins préservés, favorisant un recul des pressions et enjeux rencontrés généralement sur les autres bassins versants. On recense ainsi une majorité de ponts surdimensionnés (*franchissement des gorges*) et une urbanisation perchée (*Rumilly ou Alby sur Chéran par exemple*). Seuls certains secteurs peuvent présenter un risque et par conséquent peuvent justifier d'une intervention. Les enjeux liés à la mise en sécurité des biens et des personnes consistent à agir dans les zones urbaines, mais également aux abords des ouvrages afin de réduire le risque lié à l'embâclement. Il s'agit donc de maîtriser les embâcles sur ces secteurs par une surveillance visuelle. Il est important de souligner que l'embâclement du lit du Chéran est naturel et typique des rivières de montagne. Il agit aussi dans la diversification des habitats aquatiques et sur la diversification des écoulements (*variation des faciès d'écoulements*). Sur le Chéran et le Nant d'Aillon de nombreux embâcles ont été mis en évidence lors des phases terrains. Toutefois, ces derniers ne provoquent pas de perturbations annexes. Ils représentent même une valeur ajoutée pour le cours d'eau. Ces embâcles sont très attractifs pour les biocénoses aquatiques en créant des zones de cache, de refuge ou de chasse. Leur maintien est par conséquent prioritaire et leur suppression ne peut être justifiée que dans des cas exceptionnels pour des motifs de sécurisation des enjeux.

Sur le Chéran, plusieurs secteurs ont fait l'objet d'interventions ayant porté préjudice à la fonctionnalité de la ripisylve :

- La plateforme de stockage de sédiments non restaurée ou la ripisylve est réduite à un cordon rivulaire peu fonctionnel sur 205ml de berge (*pas de strate herbacée et arborescente*).
- Le glissement de terrain à l'aval du seuil de banges consécutif à une coupe à blancs sur le versant (100ml de berges) réalisée par un propriétaire riverain
- Les traversées de 2 lignes 20 000 volts ou sont régulièrement effectuées des coupes à blancs pour un total de 200ml



Au total sur le Chéran ce sont 405 ml de berges ou la ripisylve est alétriee du fait d'un entretien inapproprié soit 1,03 % du linéaire de berges du tronçon labellisable du Chéran.

Notation (1 point)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour un linéaire de ripisylve ayant subi un entretien inapproprié inférieur à 1% du linéaire du Chéran. Avec un linéaire de ripisylve altéré représentant 1,03 % du linéaire total, la condition est remplie, la note attribuée est de **0,5 point**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour un linéaire de ripisylve ayant subi un entretien inapproprié inférieur à 1% du linéaire du Nant d'Aillon. Avec un linéaire de ripisylve altéré représentant 1,03 % du linéaire total, la condition est remplie, la note attribuée est de **1 point**.

4.14 Continuité piscicole longitudinale

Sur le Chéran, seul 1 ouvrage est infranchissable (*Rivière Bellevaux*). La totalité des autres seuils sont franchissables naturellement, dont le seuil de la Capetaz à Alby sur Chéran, qui est équipé d'une passe à poissons fonctionnelle validée par un système de vidéocomptage. Un seuil hors tronçon labellisable est infranchissable sur le Chéran (CH1), une étude de faisabilité de l'effacement total est en cours, avec étude et travaux programmés en 2018/2019. Son effacement rétablira la totalité de la continuité écologique sur le Chéran.

Sur le Nant d'aillon, un radier de pont et un seuil sont infranchissables. L'effacement des seuils est inscrit dans le programme d'actions de restauration.

(Annexe fiches ouvrages)

Notation (16 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est attribué pour un nombre d'ouvrages problématiques pour la continuité piscicole inférieur ou égal à 1 tous les 10 kilomètres. Avec 1 ouvrage pour 49.1km, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est attribué pour un nombre d'ouvrages problématiques pour la continuité piscicole inférieur ou égal à 1 tous les 10 kilomètres. Avec 2 ouvrages pour 25 km, la condition est remplie, la note attribuée est de **3 points**.



5 Occupation des sols et activités en fond de vallée

5.1 Occupation des sols en fond de vallée

Pour le calcul de l'occupation des sols au sein du fond de vallée du linéaire candidat du Chéran, la largeur moyenne à plein bord du cours d'eau a été calculée à partir des données issues de l'étude espaces de mobilités (SINBIO 2015). La valeur calculée est de 17,40 m. La zone tampon ainsi mesurée pour le calcul du présent critère est de 348 m.

Au sein de cette zone tampon, les types d'occupation des sols ont été évalués à partir des bases de données Corine Land Cover 2012, Orthophotos 2008 et Géoportail 2017. L'ensemble des types d'occupation du sol de la zone tampon renseignés par Corine Land Cover ont été observés, vérifiés et corrigés en fonction des types d'occupation des sols effectifs observés sur Géoportail et orthophotos. Les résultats obtenus sont les suivants :

Types d'occupation des sols	Surface (km ²)	Part (%)	Total
Cultures (Terres arables)	1,045	3,09%	Pénalisant 9,8%
Zones urbanisées (résidentielles, industrielles, décharges mines et chantiers)	2,268	6,71%	
Prairies (paturées, fauchées, espaces verts et milieux naturels)	4,436	13,13%	Non pénalisant 90,2%
Forêts (feuillus, conifères, arbustes et herbacées pionnières)	25,075	74,21%	
Eaux continentales (plans d'eau et cours d'eau)	0,966	2,86%	
Total	33,8	100,00%	100%

Pour le calcul de l'occupation des sols au sein du fond de vallée du Nant d'Aillon, la largeur moyenne à plein bord du cours d'eau calculée par le même procédé est de 1,76m, soit une zone tampon de 35,2m.

Au sein de cette zone tampon, l'occupation des sols au sein du fond de vallée, calculée de manière similaire à celle du Chéran, est la suivante :

Type d'occupation du sol	Surface (km ²)	Part (%)	Total
Zones urbanisées (résidentielles et industrielles)	0,157	6,73%	Pénalisant 6,7 %
Forêts, végétation arbustive et herbacée	2,132	91,39%	Non pénalisant 93,3 %
Espaces verts et milieux naturels	0,043	1,85%	
Eaux	0,001	0,03%	Non pénalisant 93,3 %
Total	2,333	100,00%	100%

Les résultats sont illustrés dans la carte suivante.

Notation (/3,5 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est atteint lorsque la superficie du fond de vallée occupée par une agriculture intensive ou une urbanisation est comprise entre 5% et 10% de la surface totale. Pour le Chéran, la surface occupée par une agriculture intensive ou une forte urbanisation est de 9,80%, la condition est remplie, la note attribuée est de **1,75 points**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est atteint lorsque la superficie du fond de vallée occupée par une agriculture intensive ou une urbanisation est comprise entre 5% et 10% de la surface totale. Pour le nant d'Aillon, la surface occupée par une agriculture intensive ou une forte urbanisation est de 6,7 %, la condition est remplie, la note attribuée est de **1,75 points**.

Candidature du Chéran et du Nant d'Aillons au label "Site Rivières Sauvages"

Carte d'occupation des sols en fond de vallée

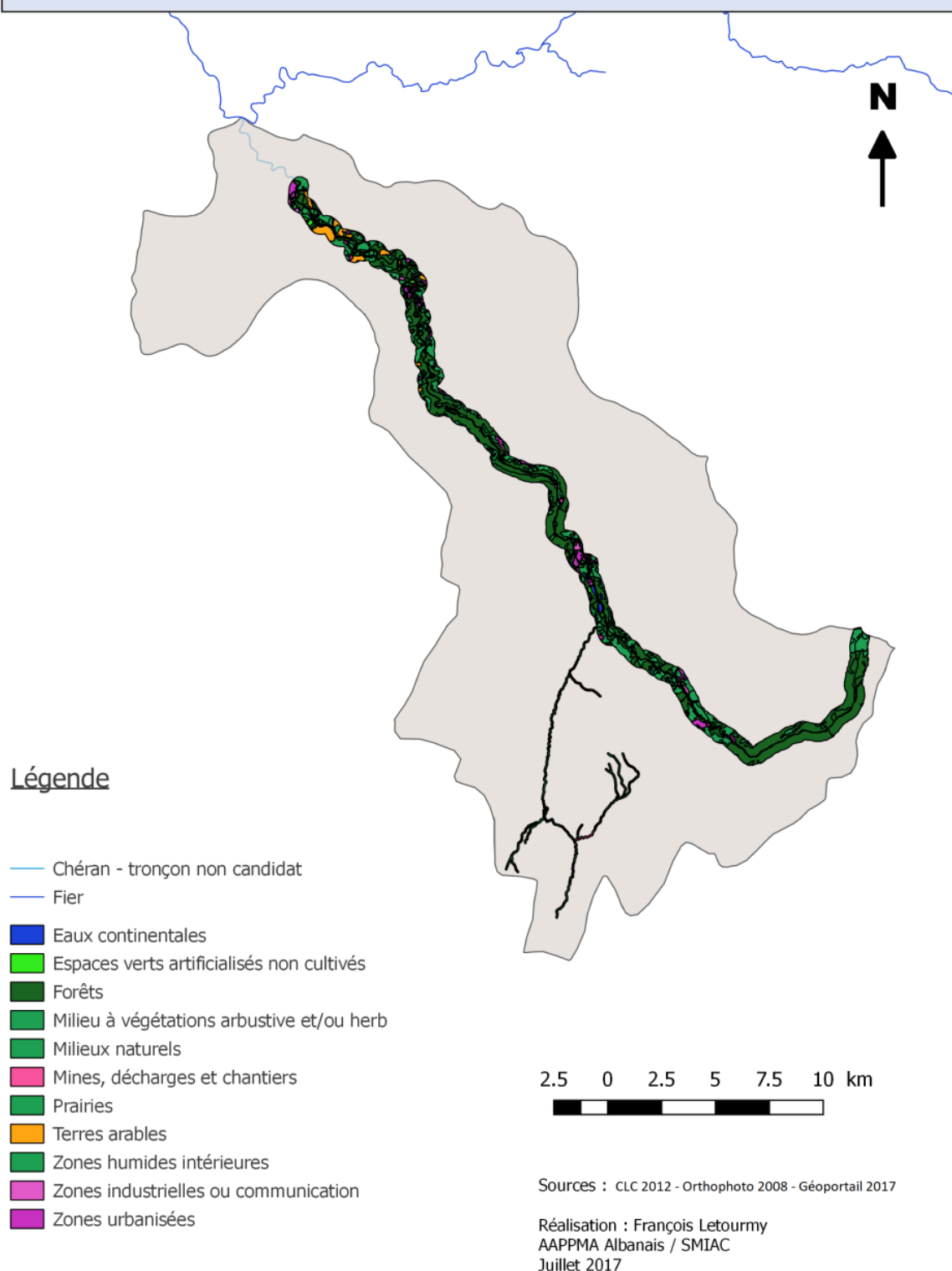


Figure 11 : Carte d'occupation des sols en fond de vallée

5.2 Activités pénalisantes – Installations classées pour l'environnement (ICPE)

6 ICPE sont présentes dans le buffer du fond de vallée du Chéran.

Parmi ces installations classées 3 sont des entreprises de construction bois situées en amont du bassin. Les 3 autres sont situées en aval du bassin versant et raccordées via le réseau d'eau usées à la STEP de Rumilly dont le rejet (*conforme*) est situé en aval du tronçon du Chéran candidat.

L'influence de ces ICPE est considérée comme peu impactante.

Pas d'ICPE présente dans le buffer du fond de vallée du Nant d'Aillon.

ICPE recensées sur les tronçons candidat (Buffer de 20 fois la largeur du cours d'eau) - Source Base de données des installations Classées					
référence ICPE	Nom de l'entreprise	code postal	COMMUNE	REGIME	BV
0108.00241	SIMEON ET FILS SARL - Scierie	74150	RUMILLY	Autorisation	CHERAN
0061.04679	TEFAL SA - Industrie	74150	RUMILLY	Autorisation	CHERAN
0061.04519	GALDERMA LABORATOIRES SAS - Industrie pharmaceutique	74540	ALBY SUR CHERAN	Autorisation	CHERAN
0061.12022	DARVEY - Construction Bois	73340	LESCHERAINES	Autorisation	CHERAN
0107.00754	ENTREPRISE ROGER ARMENJON - Construction bois	73630	LE CHATELARD	Autorisation	CHERAN
0107.00598	SR INDUSTRIE - construction bois	73630	LA COMPOTE	Autorisation	CHERAN

Figure 12 : tableau des ICPE présente sur le bassin versant

Notation (1,5 points)

→ Sur le Chéran, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint lorsqu'il existe au moins une installation pénalisante directement dans le fond de vallée du cours d'eau. Pour le Chéran, 6 installations ont été observées dans le fond de vallée du tronçon proposé à la labellisation et pourraient constituer une problématique pour la qualité des eaux du tronçon proposé à la labellisation, la note attribuée est de **0,75 points**.

. → Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**Indicateur très peu altéré**' est atteint lorsqu'il n'existe pas d'installation pénalisante directement dans le fond de vallée du cours d'eau. Pour le Nant d'Aillon, aucune installation n'est recensée dans le fond de vallée du tronçon proposé à la labellisation, la condition est remplie, la note attribuée est de **1,5 point**.

6 Qualité de l'eau

Le bassin versant du Chéran étant l'un des rares bassins versants s'étalant sur deux départements savoyards. Il fait l'objet de suivis de la qualité de ses eaux par chacun des deux Conseils départementaux concernés, de la Savoie et de la Haute Savoie. Même si la méthodologie employée par les deux conseils départementaux est proche (normes AFNOR), les fréquences de mesures et certains compartiments biologiques étudiés ne sont pas identiques. Or, dans le cadre de la diagnose de la population piscicole du Chéran, il a été rapidement mis en évidence un problème d'hétérogénéité spatiale et temporelle des données mesurées depuis les années 1980 ; cette hétérogénéité limitant entre autre les capacités du SMIAC à dresser rapidement et de manière robuste, un bilan de la variabilité de la qualité des eaux depuis ces dernières années. Le SMIAC a donc souhaité compléter les deux réseaux de mesure de manière à obtenir un jeu de données homogène et permettant d'acquérir une vision plus robuste de la qualité des eaux du Chéran. L'objectif est de limiter les risques de mauvaises interprétations de certaines valeurs ponctuelles aberrantes de la qualité des eaux, mais aussi de mieux appréhender cette qualité en prenant en compte tous les compartiments écologiques. Le programme de mesures élaboré par le SMIAC repose sur le suivi de trois stations sélectionnées sur le Chéran sur la base de la compilation de données historiques.

Parmi ces stations seuls les 2 stations amont sont sur le tronçon labellisable du Chéran
(Rapport 2014/2015 – SAGE Environnement et GEN TERE0 2016)

- ✓ **Station de pont de Carlet – référence amont – Code AERMC 06071220**
- ✓ **Station d'Arith – aval lescheraines – Code AERMC 06070490**
- ✓ Station de Rumilly – Aval STEP de Rumilly – Code AERMC 06071220 (données non prises en compte car situées hors tronçon labellisable)

Pour le Nant d'aillon, les données sont extraites du programme de suivi du conseil départemental de la Savoie (Rapport 2016 – GEN TERE0)

- ✓ **Station de Sur la Vy – aval Aillon le jeune – Code AERMC 06070460**

Les mesures concernent les compartiments suivants :

- Physico chimie (4 campagnes/an)
- Métaux (*eaux et sédiments*) **sauf Nant d'aillon pas de données**
- Hydrobiologie
- Piscicole - Pêches électriques d'inventaire

Pêches d'observatoire départemental à Cusy (FDPPMA 74)



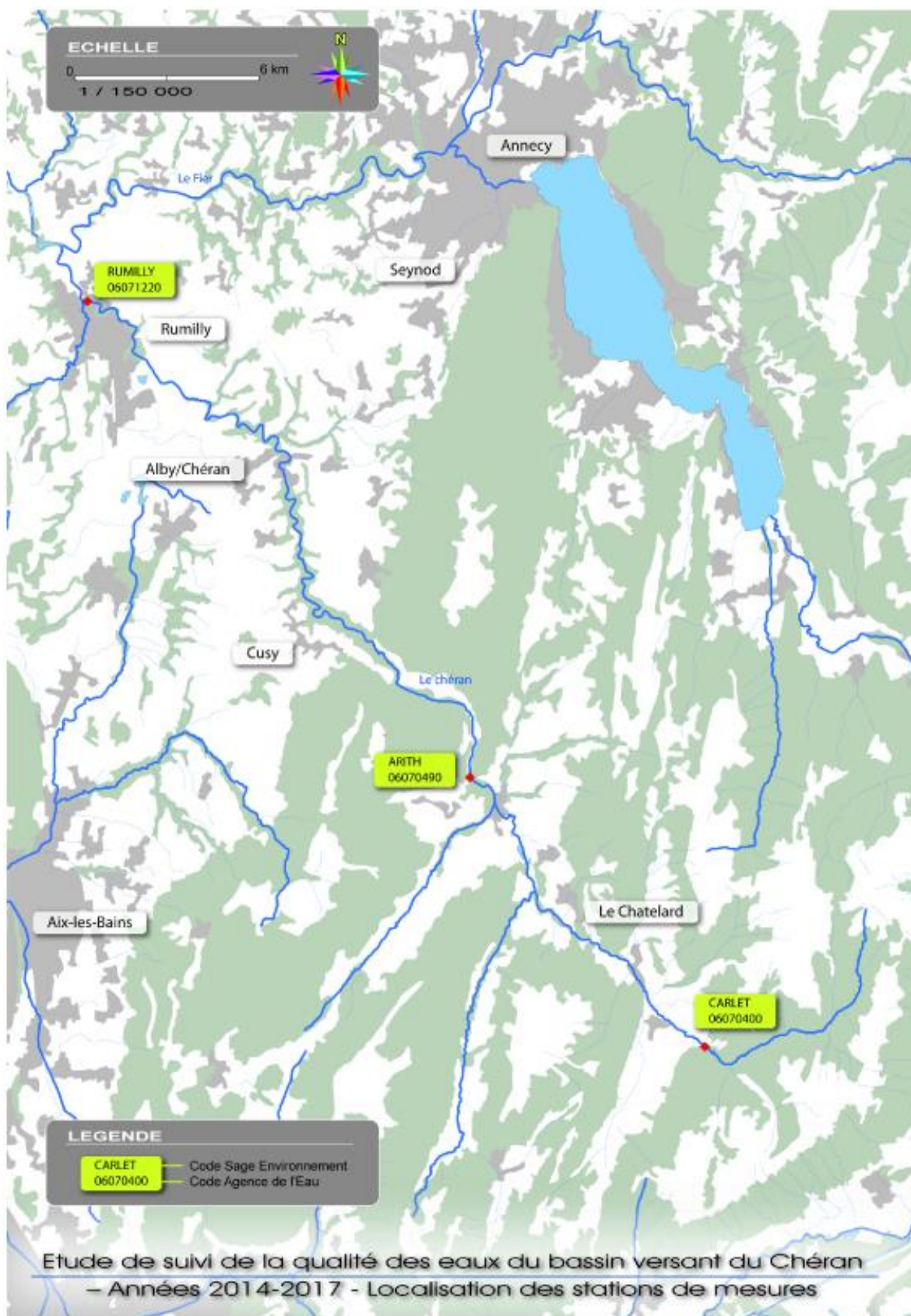


Figure 13 :

Localisation des stations de mesures de la qualité de l'eau

Figure 14 à 20 : Tableaux des différents paramètres qualité de l'eau

6.1 Macro invertébrés benthiques

Campagnes 2014/2015/2016 - Qualité de l'eau Chéran et Nant d'Aillon - **Paramètre HYDROBIOLOGIE**
Source : SAGE Environnement 2014/2015 - GEN TERO 2016

Légende : Très bon état
Bon état
Etat moyen
Etat médiocre
Etat mauvais

Date	Code AERMC	Cours d'eau	Lieu dit ou localisation	Commune	Invertébrés				
					Variété taxonomique IBGN	Classe de variété	Groupe indicateur IBGN	Taxon indicateur	IBGN
4/09/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	32	9	9	Periodidae	17
9/08/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	26	8	8	Odontoceridae	15
9/08/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	25	7	8	Leuctridae	14
4/09/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	30	9	9	Perlidae	17
9/07/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	30	9	8	Odontoceridae	16
9/08/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	22	8	7	Odontoceridae	14

Notation (/3 points)

→ Sur le Chéran, le seuil 'Indicateur très peu altéré' est atteint lorsque les peuplements macrobenthiques sont structurés et que le très bon état écologique est atteint. Pour le Chéran, le très bon état est atteint, la condition est remplie, la note attribuée est de 3 points.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil 'Indicateur très peu altéré' est atteint lorsque les peuplements macrobenthiques sont structurés et que le très bon état écologique est atteint. Pour le Chéran, le très bon état est atteint, la condition est remplie, la note attribuée est de 3 points.

6.2 Paramètre azote

Campagnes 2014/2015/2016 - Qualité de l'eau Chéran et Nant d'Aillon - **Paramètre AZOTE**
Source : SAGE Environnement 2014/2015 - GEN TERO 2016

Légende : Très bon état
Bon état
Etat moyen
Etat médiocre
Etat mauvais

	Date	Code AERMC	Cours d'eau	Lieu dit ou localisation	Commune	Nutriments		
						AZOTE		
						NH ₄ ⁺ mg/L	NO ₂ mg/L	NO ₃ mg/L
Hiver	24/02/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	<0,05	<0,01	0,7
	16/02/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	<0,05	<0,02	2,7
	16/02/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	<0,05	<0,02	2,3
	24/02/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	<0,05	<0,01	1,6
	11/02/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	<0,05	<0,01	2,7
	16/02/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	<0,05	<0,02	1,6
Printemps	20/05/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	<0,05	<0,01	1,3
	19/04/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	0,05	0,02	1,8
	19/04/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	0,05	0,02	1,4
	20/05/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	<0,05	<0,01	1,7
	26/05/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	<0,05	<0,01	2,1
	19/04/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	0,05	0,02	1,0
Eté	4/09/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	0,06	<0,01	1,3
	09/08/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	0,05	0,02	2,9
	09/08/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	0,07	0,02	2,5
	4/09/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	<0,05	<0,01	1,6
	9/07/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	<0,05	<0,01	2,6
	09/08/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	0,23	0,10	2,7
Automne	30/10/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	0,09	<0,01	1,1
	21/11/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	0,05	0,02	2,1
	21/11/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	0,05	0,02	2
	30/10/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	<0,05	<0,01	1,9
	29/10/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérøuge	Arith	<0,05	<0,01	1,9
	21/11/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	0,05	0,02	1,8

Notation (5 points)

→ Sur le Chéran, le seuil 'Indicateur très peu altéré' est atteint lorsque l'ensemble des paramètres étudiés sont en très bon état physico-chimique. Pour le Chéran, le très bon état est atteint pour le paramètre azote, la condition est remplie, la note attribuée est de 5 points.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil 'Indicateur peu altéré' est atteint lorsque l'ensemble des paramètres étudiés sont en bon état physico-chimique. Pour le Nant d'Aillon, le bon état est atteint pour le paramètre azote, la condition est remplie, la note attribuée est de 2,5 points.

6.3 Paramètre phosphore

Campagnes 2014/2015/2016 - Qualité de l'eau Chéran et Nant d'Aillon - **Paramètre PHOSPHORE** -

Source SAGE Environnement 2014/2015 - GEN TERE0 2016

Légende :

Très bon état
Bon état
Etat moyen
Etat médiocre
Etat mauvais

	Date	Code AERMC	Cours d'eau	Lieu dit ou localisation	Commune	Nutriments	
						PHOSPHORE	
						PO ₄ ³⁻ mg/L	Ptotal mg/L
Hiver	24/02/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	0,01	<0,010
	16/02/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	0,03	<0,010
	16/02/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	0,04	0,012
	24/02/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	0,03	<0,010
	11/02/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	0,01	<0,010
	16/02/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	0,07	0,024
Printemps	20/05/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	0,01	<0,010
	19/04/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	0,02	0,01
	19/04/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	0,03	0,01
	20/05/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	0,03	0,013
	26/05/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	0,03	0,010
	19/04/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	0,03	0,02
Eté	4/09/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	<0,010	<0,010
	09/08/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	0,03	0,01
	09/08/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	0,06	0,02
	4/09/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	0,03	<0,010
	9/07/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	0,02	<0,010
	09/08/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	0,43	0,14
Automne	30/10/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	0,03	<0,010
	21/11/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	0,03	0,01
	21/11/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	0,03	0,011
	30/10/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	0,17	0,011
	29/10/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	0,02	0,010
	21/11/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	0,03	0,011

Notation (/6 points)

→ Sur le Chéran, le seuil 'Indicateur peu altéré' est atteint lorsque l'ensemble des paramètres étudiés sont en bon état physico-chimique. Pour le Chéran, le bon état est atteint, la condition est remplie, la note attribuée est de 3 points

→ Sur le Nant d'Aillon le seuil 'Indicateur peu altéré' est atteint lorsque l'ensemble des paramètres étudiés sont en bon état physico-chimique. Pour le Nant d'Aillon, le bon état est atteint, la condition est remplie, la note attribuée est de 3 points

6.4 Bactériologie

Aucune donnée bactériologique n'est disponible pour le Chéran et le Nant d'Aillon.

Notation (/2 points)

→ Sur le Chéran, le seuil 'Indicateur peu altéré' est atteint lorsque l'ensemble des paramètres étudiés sont en très bon état bactériologique. Pour le Chéran, aucune donnée n'est actuellement disponible, cependant nous considérerons que la qualité bactériologique du Chéran est moyenne, la note attribuée est de 1 points.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil 'Indicateur peu altéré' est atteint lorsque l'ensemble des paramètres étudiés sont en très bon état bactériologique. Pour le Nant d'Aillon, aucune donnée n'est actuellement disponible, cependant nous considérerons que la qualité bactériologique du Nant d'Aillon est moyenne, la note attribuée est de 1 points.

6.5 Micropolluants

Campagnes 2014/2015 - Qualité de l'eau Chéran												
Prélèvements sur Eau - Métaux												
Source SAGE Environnement												
Date	code AERMC	Cours d'eau	Lieu dit ou localisation	Commune	Arsenic	Cadmium	Chrome	Cuivre	Mercure	Nickel	Plomb	Zinc
24/02/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	<0.5	<0.010	<0.5	0.13	<0.010	<0.5	<0.05	<1
20/05/2014	06070401	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	<0.5	<0.010	<0.5	0.40	0.33	<0.5	<0.05	<1
04/09/2014	06070402	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	<0.5	<0.010	<0.5	0.17	<0.010	<0.5	<0.05	<1
30/10/2014	06070403	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	<0.5	<0.010	<0.5	0.18	<0.010	<0.5	<0.05	<1
24/02/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	<0.5	<0.010	<0.5	0.25	<0.010	<0.5	<0.05	<1
20/05/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	<0.5	<0.010	<0.5	0.32	<0.010	<0.5	<0.05	1.08
04/09/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	<0.5	<0.010	<0.5	0.47	<0.010	<0.5	<0.05	<1
30/10/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	<0.5	<0.010	<0.5	0.50	<0.010	<0.5	<0.05	<1
11/02/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	<0.5	<0.010	0.60	0.31	<0.010	<0.5	<0.05	<1
26/05/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	<0.5	<0.010	<0.5	0.60	<0.010	<0.5	<0.05	<1
09/07/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	<0.5	<0.010	<0.5	1.20	<0.010	0.60	<0.05	1.30
29/10/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérrouge	Arith	<0.5	<0.010	<0.5	0.34	<0.010	<0.5	<0.05	<1

Tableaux Prélèvements sur sédiments, légende du code remarque :

1 : « dans le domaine de validité »

7 : « traces »

10 : « <seuil de quantification »

Chéran									
Prélèvements sur sédiments- Substances Dangereuses Prioritaires DCE									
Données AERMC									
Date	Code AERMC	Cours d'eau	Lieu dit ou localisation	Commune	Famille	Nom paramètre SANDRE	code remarque	Valeur	Unité
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	Métaux	Cadmium	10	0,2	mg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	Métaux	Mercure	10	0,02	mg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	HAP	Anthracène	10	50	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	HAP	Benzo(a)pyrène	10	10	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	HAP	Benzo(b)fluoranthène	10	10	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	HAP	Benzo(g,h,i)peryène	10	10	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	HAP	Benzo(k)fluoranthène	10	10	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	HAP	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	1	44	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	BTEX et dérivés	Hexachlorobenzène	10	10	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	BTEX et dérivés	Pentachlorobenzène	10	50	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	alkyl-phénols	4-nonylphenols ramifiés	10	100	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	alkyl-phénols	NONYLPHENOLS	10	100	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	Organostanneux	Tributylétain	10	20	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	PBDE	BDE100	10	20	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	PBDE	BDE153	10	20	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	PBDE	BDE47	10	20	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	PBDE	BDE99	10	20	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	PBDE	Décabromodiphényl oxyde	10	20	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	PBDE	Octabromodiphényléther	10	20	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	PBDE	Pentabromodiphényl oxyde	10	20	µg/(kg MS)

Chéran Prélèvements sur sédiments- Substances Prioritaires DCE Données AERMC									
Date	Code AERMC	Cours d'eau	Lieu dit ou localisation	Commune	Famille	Nom paramètre SANDRE	code remarque	Valeur	Unité
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	Métaux	Nickel	1	16,6	mg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	Métaux	Plomb	1	8,9	mg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	HAP	Fluoranthène	10	40	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	HAP	Naphtalène	10	50	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	BTEX et dérivés	Benzène	10	50	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	BTEX et dérivés	Trichlorobenzène-1,2,3	10	50	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	BTEX et dérivés	Trichlorobenzène-1,2,4	10	50	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	BTEX et dérivés	Trichlorobenzène-1,3,5	10	50	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	Organochlorés	Chloroforme	10	5	µg/(kg MS)
26/07/2006	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	Organochlorés	Dichloroéthylène-1,2 cis	10	200	µg/(kg MS)

Notation (/4 points)

→ Sur le Chéran, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint lorsque l'ensemble des paramètres étudiés sont en bon état chimique. Pour le Chéran, le bon état est atteint. La condition est remplie, la note attribuée est de **2 points**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint lorsque l'ensemble des paramètres étudiés sont en bon état chimique. Pour le Nant d'Aillon, pas de données disponibles, compte tenu des caractéristiques du bassin versant (occupations des sols, absence d'ICPE, ...) nous considérons par défaut que le bon état est atteint. La condition est remplie, la note attribuée est de **2 points**.

7 Biodiversité

7.1 Peuplements piscicoles

Les populations piscicoles présentes sur le bassin versant du Chéran font l'objet d'un suivi exhaustif avec la réalisation d'inventaires annuels de la part des 2 FDPPMA (73 et 74) en lien avec le monitoring du Chéran coordonné par le SMIAC.

Les peuplements piscicoles sont diversifiés et évoluent en hétérogénéité de l'amont du Chéran vers l'aval. Sur l'amont (cours du Chéran et du nant d'Aillon) seule la truite fario autochtone est présente, elle est rejointe ensuite par les petites espèces d'accompagnement que sont le vairon, la loche franche. L'ombre est présent aux côtés de la truite fario sur le Chéran uniquement à l'aval du seuil naturel de Banges jusqu'à la confluence avec le Fier. A partir d'Alby sur Chéran, d'autres espèces sont naturellement présentes (Barbeau, chevesne, blageon, goujon, ...). La totalité du bassin versant est en gestion patrimoniale, aucune introduction n'est réalisée depuis 1999.

Notation (/5 points)

→ Sur le Chéran, le seuil '**Indicateur très peu altéré**' est atteint lorsque les peuplements piscicoles sont structurés et que le bon état écologique est atteint. Pour le Chéran, le bon état est atteint, la condition est remplie, la note attribuée est de **2,5 points**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**Indicateur très peu altéré**' est atteint lorsque les peuplements piscicoles sont structurés et que le bon état écologique est atteint. Pour le Nant d'Aillon, le bon état est atteint, la condition est remplie, la note attribuée est de **2,5 points**.

7.2 Peuplements macrophytiques et diatomées

Campagnes 2014/2015/2016 - Qualité de l'eau Chéran et Nant d'Aillon - **Paramètre HYDROBIOLOGIE**
Source : SAGE Environnement 2014/2015 - GEN TERE 2016

Légende :

Très bon état
Bon état
Etat moyen
Etat médiocre
Etat mauvais

Date	Code AERMC	Cours d'eau	Lieu dit ou localisation	Commune	Diatomées				
					nombre d'espèces	Diversité	Equitabilité	IPS	IBD
4/09/2014	06070400	Chéran	Pont de carlet	Jarsy	/	/	/	19,8	20
9/08/2016	06070440	Chéran	Pont d'Escorchevel-D911	La Compôte	12	1,48	0,41	19,1	20
9/08/2016	06070550	Chéran	Aval Nant d'Aillon-amont secteur gravière	Le Châtelard	15	2,62	0,67	17,2	20
4/09/2014	06070490	Chéran	Pont de Prérout	Arith	/	/	/	16,5	20
9/07/2015	06070490	Chéran	Pont de Prérout	Arith	/	/	/	18,6	20
9/08/2016	06070460	Nant d'Aillon	Pont "Sur la Vy"	Aillon le Vieux	12	3,02	0,7	17,9	20

Notation (3 points)

→ Sur le Chéran, le seuil 'Indicateur très peu altéré' est atteint lorsque les indices macrophytiques et diatomiques sont structurés et que le très bon état écologique est atteint. Pour le Chéran, le très bon état est atteint, la condition est remplie, la note attribuée est de 3 points.

→ Sur le Nant d'Aillon le seuil 'Indicateur très peu altéré' est atteint lorsque les indices macrophytiques et diatomiques sont structurés et que le très bon état écologique est atteint. Pour le Nant d'Aillon, le très bon état est atteint, la condition est remplie, la note attribuée est de 3 points.

7.3 Faune rivulaire et végétation rivulaire

Un inventaire exhaustif de la composition de la ripisylve a été réalisé à pied sur la totalité des tronçons labellisés du Chéran et du Nant d'aillon dans le cadre de l'étude visant à élaborer un plan de gestion des boisements de berges et de lutte contre les invasives (GREN 2015).

Aucun inventaire systématique orienté sur la faune rivulaire de l'ensemble des 2 cours d'eau n'est disponible. Néanmoins des connaissances sur les grands groupes existent :

7.3.1 Faune rivulaire

- Insectes : état des connaissances faible sur ce groupe. Présence connue d'odonates (Cordulegastres bidenté et annelé, Orthetrum bleuissant)
- Reptiles : Couleuvre à collier, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre vipérine, Couleuvre d'Esculape, Vipère aspic, Coronelle lisse, Lézard vert, Lézard des murailles, Orvet
- Amphibien : crapaud commun, grenouille rousse, sonneur à ventre jaune, salamande tachetée
- Avifaune : compte-tenu de contexte souvent forestier des versants, le cortège purement lié au milieu rivulaire est difficile à distinguer. On notera néanmoins la présence d'espèces particulièrement inféodées au cours d'eau : Harle bièvre, Cincle plongeur, Matin pêcheur, Rousserole verdeolle.
- Chiroptères : boisements rivulaires utilisés comme territoire de chasse pour le Grand Rhinolophe, la Barbastelle, Pipistrelle commune...
- Mammifères : peu de connaissance sur les micromallifères (présence de Crossope aquatique connue), territoire utilisé par la grande faune (cerf, chevreuil, chamois, mouflons, lynx, chat forestier...).

Notation (3 points)

→ Sur le Chéran, le seuil 'Indicateur très peu altéré' est atteint lorsque les peuplements faunistiques relatifs au cours d'eau sont dans un très bon état de conservation. Pour le Chéran, les données récoltées indiquent une très bonne diversité biologique sur le territoire, la condition est remplie, la note attribuée est de 3 points.

→ Sur le Nant d'Aillon le seuil 'Indicateur très peu altéré' est atteint lorsque les peuplements faunistiques relatifs au cours d'eau sont dans un très bon état de conservation. Pour le Nant d'Aillon, les données récoltées indiquent une très bonne diversité biologique sur le territoire, la condition est remplie, la note attribuée est de 3 points.

7.3.2 Végétation rivulaire

La ripisylve du Chéran et du Nant d'Aillon est en bon état et elle est présente de façon continue sur l'intégralité du linéaire des deux cours d'eaux. Seul l'état de maturation avancée des boisements de berges sur certains secteurs et la plus faible densité de la strate arborescente (*notamment les espèces pionnières de saules*) ont été mis en exergue lors des investigations de terrain. Ce résultat doit être nuancé avec le contexte naturel du bassin versant. En effet, la présence des versants forestiers sur de nombreux secteurs (*têtes des bassins versants, secteurs de gorges, etc.*) sont en partie la cause de cette configuration.

La strate arborée est bien diversifiée, il a été possible d'inventorier régulièrement 5 à 6 espèces d'arbres différents par secteur et exceptionnellement une dizaine. On peut dissocier les secteurs de ripisylve « pure » des secteurs fortement influencés par les boisements forestiers des versants. En effet, les charmes et hêtres des coteaux se retrouvent comme espèce à part entière de la ripisylve sur de nombreux secteurs. Il est ainsi assez difficile de différencier où se termine la ripisylve et où commence le versant forestier.

Au niveau de la ripisylve « pure », les espèces dominantes sont l'Aulne blanc, le Saule blanc et le Frêne commun. Cependant dans certains secteurs, ils sont supplantés par les essences suivantes : noisetiers, saules arbustifs, érables. La faible densité des zones urbaines sur les berges du bassin versant permet de mettre en évidence la faible présence et densité d'espèces ornementales, typiques des pratiques de création de jardins et d'espaces verts : platane, marronnier, micocoulier, arbre de Judée, laurier, figuier, etc...

Sur le Chéran, si les plantes invasives répertoriées (*Renouée du japon, balsamine de l'Himalaya, solidage, et buddhléa, ...*) sont présentes sur une grande partie du linéaire, elles restent totalement minoritaires dans la composition de la ripisylve (*petits bosquets*).

Sur le Nant d'Aillon, elles sont quasiment absentes (1 seul massif répertorié).

Notation (14 points)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour un linéaire de ripisylve présentant des espèces sur moins de 5% linéaire total de la ripisylve. Avec un linéaire de ripisylve présentant des espèces non appropriées de 0% du linéaire total, la condition est remplie, la note attribuée est de **4 points**.

→ Sur le Nant d'Aillon le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué pour un linéaire de ripisylve présentant des espèces inappropriées sur moins de 5% linéaire total de la ripisylve. Avec un linéaire de ripisylve présentant des espèces non appropriées sur 0 % du linéaire total, la condition est remplie, la note attribuée est de **4 points**.

8 Fréquentation humaine haute saison

8.1 Accessibilité

Le Chéran et la Nant d'Aillon sont des cours d'eau relativement accessibles.

Sur les 49.1 km du tronçon labellisable, le Chéran présente :

- ✓ 12 accès grand public carrossables
- ✓ 17 accès grand public pédestres

Soit un total de 29 accès sur le linéaire proposé à labellisation, ce qui représente une moyenne de 0,6 accès par kilomètre. A noter qu'il existe de grands contrastes selon les tronçons étudiés. La partie aval du cours d'eau très encaissée dans le grès mollassique est beaucoup moins accessible, malgré qu'elle traverse des zones urbanisées.

Sur le secteur amont, le cours d'eau est plus ouvert et facilement accessible, notamment au niveau de la base de loisir des Iles du Chéran ou de la plaine de la Compôte.

Le Nant d'Aillon, quant à lui, présente :

- ✓ 8 accès grand public carrossables
- ✓ 16 accès grand public pedestres

Ce qui représente un total de 24 accès grand public, soit une moyenne de 0,94 accès par kilomètre pour l'ensemble du chevelu hydrographique. A noter que l'ensemble des anciens ponts du Nant d'Aillon ont été pris en compte pour ce calcul, alors qu'ils sont actuellement très peu fréquentés des randonneurs.

Notation (/1 point)

→ Sur le Chéran, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint lorsque le nombre de points d'accès carrossables par kilomètre de cours d'eau est compris entre 1 et 10 accès tous les 10 km. Pour le Chéran, il y a environ 1 accès carrossable tous les 1,8 kilomètres, la condition est remplie, la note attribuée est de **0,5 point**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint lorsque le nombre de points d'accès carrossables par kilomètre de cours d'eau est compris entre 1 et 10 accès tous les 10 km. Pour le Nant d'Aillon, il y a environ 1 accès carrossable tous les 1,1 kilomètres, la condition est remplie, la note attribuée est de **0,5 point**.

8.2 Fréquentation motorisée

8.2.1 Le Chéran

Le Chéran comme le Nant d'Aillon sont bordés de diverses routes plus ou moins fréquentées.

Sur le Chéran, on note en particulier :

- La traversée de l'autoroute A41, très fréquentée, par viaduc au-dessus du Chéran. Le viaduc est particulièrement haut (110m au-dessus du lit mineur)



Figure 21 et 22 : Viaduc du Chéran à Alby sur Chéran (Autoroute A41) et le Pont de l'Abîme (RD31)

- Les routes départementales D31 et D5 qui longe le Chéran sur sa rive droite sur sa partie Haute-Savoie. Ces routes sont éloignées de la rivière à cause de sa topographie très encaissée sur ce secteur. A noter toutefois la traversée par le pont de l'Abîme, lui aussi particulièrement haut (voir figure suivante) et fréquenté.
- La route départementale D3 en rive gauche du Chéran sur sa partie Haute-Savoie. Cette route est également éloignée de la rivière. La fréquentation est moyenne.
- La route départementale D911 qui longe le Chéran sur sa rive droite sur environ la moitié de son linéaire situé en Savoie. La route est à proximité immédiate du cours d'eau sur environ 2km. Fréquentation moyenne à faible.
- Les routes départementales D60, D62, D59 et D206 qui longent le Chéran en rive gauche sur environ la moitié de son linéaire situé en Savoie. Ces routes sont à proximité immédiate du cours d'eau sur environ 3km. Fréquentation moyenne à faible.
- La partie amont du cours d'eau est longé d'un chemin carrossable très peu fréquenté.

Au total on dénombre 8 ponts (*dont 3 sur une piste forestière*) permettant de franchir le cours d'eau sur la partie Savoie. Ces ponts sont modérément fréquentés.

Pour conclure sur ce critère, on peut considérer l'indicateur peu altéré pour le Chéran, qui est bordé de routes peu ou moyennement fréquentées ou de routes éloignées de la rivière.

8.2.2 Le Nant d'Aillon

Sur le Nant d'Aillon :

- Le cours aval du Nant d'Aillon est longé par les routes départementales D59 et D206, peu à moyennement fréquentées, sur ses deux rives. Ces voies sont relativement proches du cours d'eau, toutefois le Nant d'Aillon est très encaissé sur ce secteur. L'impact de ces routes est donc faible.
- Les linéaires amonts sont longés sur l'une de leur rive par les routes D206 (*ruisseau de la Fressette*) et D32A (*Nant d'Aillon et Lindar*). Cette fois, les routes sont à proximité immédiate du lit du cours d'eau sur environ 6km, et donc pénalisantes. Toutefois elles sont assez peu fréquentées.
- Le ruisseau de Fulie n'est longé que par un chemin carrossable très peu fréquenté (*randonneurs et exploitants uniquement*).

Pour synthétiser, la fréquentation motorisée peu être considérée comme peu impactante sur le Nant d'Aillon, dans la mesure où les routes concernées sont assez peu fréquentées.

Notation (/1,5 point)

→ Sur le Chéran, le seuil '**Indicateur peu d'impact**' est atteint lorsque la fréquentation motorisée autour du cours d'eau est considérée comme peu dérangeante. Pour le Chéran, le trafic routier observé est faible, la condition est remplie, la note attribuée est de **0,75 point**

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**Indicateur peu d'impact**' est atteint lorsque la fréquentation motorisée autour du cours d'eau est considérée comme peu dérangeante. Pour le Nant d'Aillon, le trafic routier observé est faible, la condition est remplie, la note attribuée est de **0,75 point**

8.3 Fréquentation non motorisée

Sur le Chéran, 4 sites sont particulièrement notables pour la fréquentation non motorisée :

- Le vallon de Bellevaux : une route forestière avec plusieurs parkings et points d'arrêt possible au sein d'un site Natura 2000 et d'une réserve nationale de chasse et de faune sauvage (*attiret touristique*) entraîne une **fréquentation importante** au regard des capacités du site sans être pour autant dégradante (*recherche de fraîcheur, d'une ambiance nature, pique nique, ...*)
- Les Iles du Chéran : c'est un des points sur lequel le Chéran est le plus accessible où ont eu lieu historiquement les extractions de graviers, puis des réaménagements à vocation touristique (base de loisirs, centre de vacances, hébergements, sentiers, ...). **La fréquentation estivale y est importante** (*plan d'eau de baignade et bord de la Rivière*). Le Parc des Bauges embauche l'été des éco-volontaires pour sensibiliser le public à la préservation de l'écosystème.
- La Passerelle de Cusy-Gruffy / le Pont de l'Abîme : Géosite aménagé avec une boucle de randonnée découverte, c'est le dernier point accessible du Chéran avant son entrée dans les gorges molassiques. **La fréquentation y est moyenne** sur les sentiers sauf sur le pont de l'abyme (accès routier, cyclotourisme, belvédère) où elle est forte.
- La base de loisirs de Rumilly, site LPO situé à proximité du Chéran les berges sont accessibles avec une forte fréquentation de baigneurs en saison estivale.

D'autres sites secondaires connaissent une fréquentation régulière : Préronge (*accès à des curiosités géologiques : grottes, exurgence, canyon*), Martinod (*baignade sauvage*), Moulin Janin (*site "pittoresque" ponctuel carrossable*). Alby sur Chéran. La fréquentation y est faible à moyenne.

L'activité eau vive (limité au kayak) est extrêmement faible toute l'année, elle est réglementée par une charte qui définit des horaires d'entrée et de sortie de l'eau et des débits minimums de pratique (*interdiction en dessous de 5m³/s à la station de mesure de la Charniaz et 15m³/s pendant la reproduction des salmonidés*) qui de fait limite l'accessibilité et la fréquentation de la rivière sans l'interdire.

Les sentiers longeant le Chéran (mis à par ceux mentionnés ci-dessus) sont rares, la plupart sont à une distance respectable eu égard à la configuration en gorges sur l'aval et l'extrême amont de la rivière notamment. De petits sentiers de pêcheurs sont présents, fréquentés majoritairement par ces mêmes pêcheurs adeptes de pêche sportive et de nature préservée.

Sur le Nant d'Aillon qui reste peu accessible entre ses deux extrémités :

- A l'amont, le village d'Aillon et la station de la Corrierie, peu de sentiers en bord de cours d'eau, la fréquentation y est très faible.
- A l'aval, de la confluence avec la Chéran jusqu'à la cascade du Pissieux : c'est l'une des rares balades faciles et avec peu de dénivelé sur le massif. Sa fréquentation y est importante sur environ 2 km.

Le Nant d'Aillon n'est pas navigable : fréquentation nulle

Entre les deux points présentés ci-avant, les accès au cours d'eau sont rares

Notation (/0,5 point)

→ Sur le Chéran, le seuil '**impact notable**' est atteint lorsque la fréquentation en haute saison autour du cours d'eau présente des 'impacts'. Pour le Chéran, la condition est remplie, la note attribuée est de **0 point**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**peu d'impact**' est atteint lorsque la fréquentation en haute saison autour du cours d'eau présente peu d'impact. Pour le Nant d'Aillon, la fréquentation non motorisée est très limitée, la condition est remplie, la note attribuée est de **0,25 point**.

8.4 Ambiance sonore dérangeante

8.4.1 Le Chéran

On recense sur le Chéran les zones bruyantes suivantes caractérisées selon 3 critères :

- Les zones de baignades et loisirs fréquentées entre Juin et Aout (impact fort)
 - Base de loisirs des Iles du Chéran
 - Base de loisirs de Rumilly
 - Bourg d'Alby sur Chéran
- Les ponts en centre village (impact moindre)
 - Bourg de Lescheraines le Pont
 - Pont de la Compôte
- Les ponts situés en zone de gorges (Impact moindre)
 - Pont de Banges
 - Pont de l'Abîme
 - Pont d'escorchevel
 - Pont A 41

Rapporté au linéaire du cours d'eau, ceci est assez peu impactant. Les zones très encaissées du cours d'eau (secteur aval), sont isolées de la plupart des sources de bruit, tandis que la partie amont est assez peu fréquentée. Le seuil « indicateur peu altéré » est donc appliqué.

8.4.2 Le Nant d'Aillon

Concernant le Nant d'Aillon, les principales sources de bruits proviennent des lieux suivants :

- Bourg d'Aillon le Jeune et Village de la Corrierie à Aillon Station 1000 (*Nant d'Aillon, Ruisseau de la Fulie*)
- Lieu dit « Le Mas dessous » (*Ruisseau de la Fressette*)
- Lieu dit « Le Penon » (*Le lindar*)
- Pont RD au Chatelard

Rapporté au linéaire du cours d'eau, ceci est assez peu impactant. Les zones très encaissées du cours d'eau (secteur aval), sont isolées de la plupart des sources de bruit, tandis que la partie amont est assez peu fréquentée. Le seuil « indicateur peu altéré » est donc appliqué.

Notation (/2 points)

→ Sur le Chéran, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint lorsque l'ambiance sonore autour du cours d'eau est considérée comme peu dérangement. Pour le Chéran, la condition est remplie, la note attribuée est de **1 point**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint lorsque l'ambiance sonore autour du cours d'eau est considérée comme peu dérangement. Pour le Nant d'Aillon, la condition est remplie, la note attribuée est de **1 point**.

8.5 Ambiance visuelle dérangement

Le Chéran et le Nant d'aillon présentent les mêmes caractéristiques en terme d'ambiance visuelle dérangement. Sur une grande partie de leur cours, le profil est suffisamment encaissé pour n'avoir comme perspective depuis le lit mineur que les hauts de berges et reliefs environnants. Sur ces secteurs les seuls impacts visuels sont les ponts routiers et les réseaux électriques dont certains viennent d'être enterrés). Néanmoins, que ce soit sur le Chéran (plaine d'école/la Compôte, lles du chéran et proximité de la base de loisirs de Rumilly) ou sur le Nant d'Aillon (Station de la Corrierie quelques secteurs antropisés présentent malgré la présence d'une rypisylve des impacts visuels liés à la présence ponctuelle d'ouvertures sur quelques aménagements de berges, petits remblais, déchets, lignes électriques, Le seuil indicateur peu altéré peu être appliqué

Notation (/1 point)

→ Sur le Chéran le seuil '**indicateur peu altéré**' est atteint lorsque l'ambiance visuelle autour du cours d'eau est considérée comme relativement préservée. Pour le Chéran, la condition est remplie, la note attribuée est de **1 point**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**indicateur peu altéré**' est atteint lorsque l'ambiance visuelle autour du cours d'eau est considérée comme préservée. Pour le Nant d'Aillon, la condition est remplie, la note attribuée est de **1 point**.



Candidature du Chéran et du Nant d'Aillons au label "Site Rivières Sauvages"

Carte des routes et des accès grand public

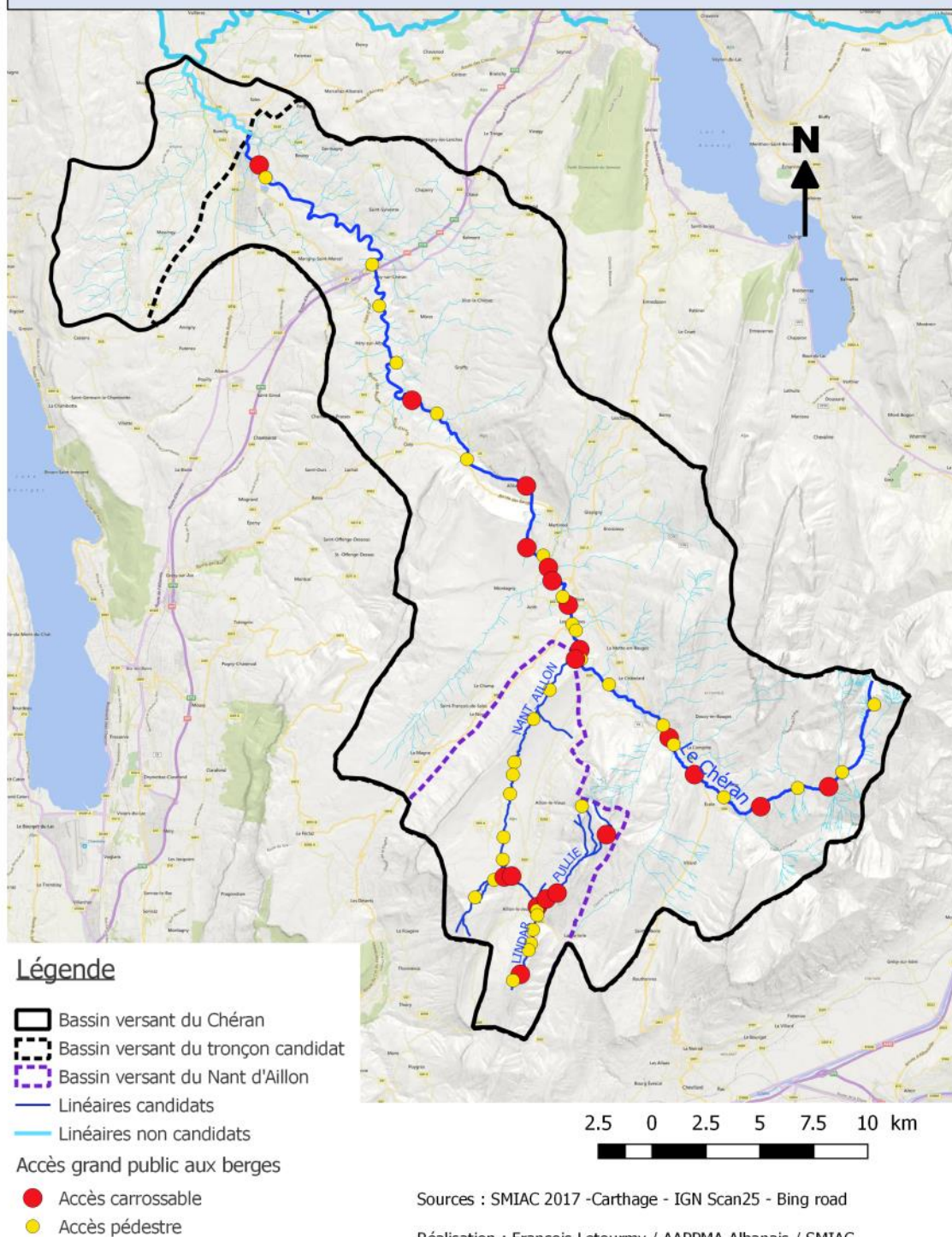


Figure 23 : Carte des routes et accès grand public

9 Occupation des sols et activités du bassin versant

9.1 Occupation des sols

L'analyse de l'occupation des sols du bassin versant du Chéran a été réalisée à partir de la base de données Corine Land Cover 2012, sur le bassin versant du tronçon candidat du Chéran (et non l'ensemble du bassin versant comme présenté sur la carte ci-dessous). Il apparaît que le bassin versant du Chéran est dominé par les massifs forestiers dans les massifs des Bauges et du Semnoz (28 000 ha soit 64 % de l'occupation du sol) et les zones de cultures et prairies (14 000 hectares soit 12,7 %) dans les fonds de vallée et dans l'Albanais. Les zones urbaines et les infrastructures routières représentent 5,7 % de l'occupation du sol. Les secteurs les plus urbanisés se trouvent entre Alby et Rumilly, c'est-à-dire sur la partie aval du bassin versant.

L'analyse de la carte simplifiée de l'occupation du sol permet d'illustrer le clivage qu'il existe entre l'amont (pâtures et zones forestières) et l'aval du bassin versant (cultures et zones urbanisées). L'analyse diachronique de l'occupation du sol entre 2000 et 2006 ne permet pas de mettre en avant de différences très marquées. A noter tout de même que les zones d'activités se sont densifiées sur l'Albanais. Les résultats obtenus ont été calculés à partir de la base de données Corinne Land Cover 2006 actualisée en 2010 Rapportés aux types d'occupations des sols pris en comptes par la grille d'évaluation « Rivières Sauvages », nous trouvons les taux suivant sur le bassin versant du Chéran

Type d'occupation des sols	Surface (km²)	Part %	Total
Cultures, terres arables	19,95	5,05%	Pénalisant 10,05 %
Zones urbanisées, industrielles, décharges mines et chantiers	19,76	5,00%	
Prairies, espaces verts, milieux naturels et zones humides	26,46	6,69%	Non pénalisant 89,95%
Forêts et milieux à végétation arbustive ou herbacée	327,89	82,97%	
Eaux continentales	1,14	0,29%	
Total	395,2	100%	100%

Sur le bassin versant du nant d'Aillon, l'analyse de l'occupation du sol fait clairement ressortir le caractère forestier du bassin versant qui représente plus de 75 % du territoire. En bordure de la rivière, une alternance est bien visible entre le cours amont dominé par les prairies et le cours aval dominé de nouveau par les espaces forestiers. Cette différence peut s'expliquer par le caractère très encaissé de la vallée sur la partie aval. Il est en effet très difficile d'exploiter les terrains abrupts qui bordent la rivière.
Etude Sinbio - 2015.

Type d'occupation des sols	Surface (km²)	Part %	Total
Cultures, terres arables	0,5	0,85%	Non Pénalisant 1,97 %
Zones urbanisées, industrielles, décharges mines et chantiers	0,71	1,12%	
Prairies, espaces verts, milieux naturels et zones humides	13,05	20,66%	Non pénalisant 98,03%
Forêts et milieux à végétation arbustive ou herbacée	46,94	74,32%	
Eaux continentales	1,93	3,06%	
Total	63,17	100%	100%

Figures 24 et 25 : Tableau récapitulatif de l'occupation des sols

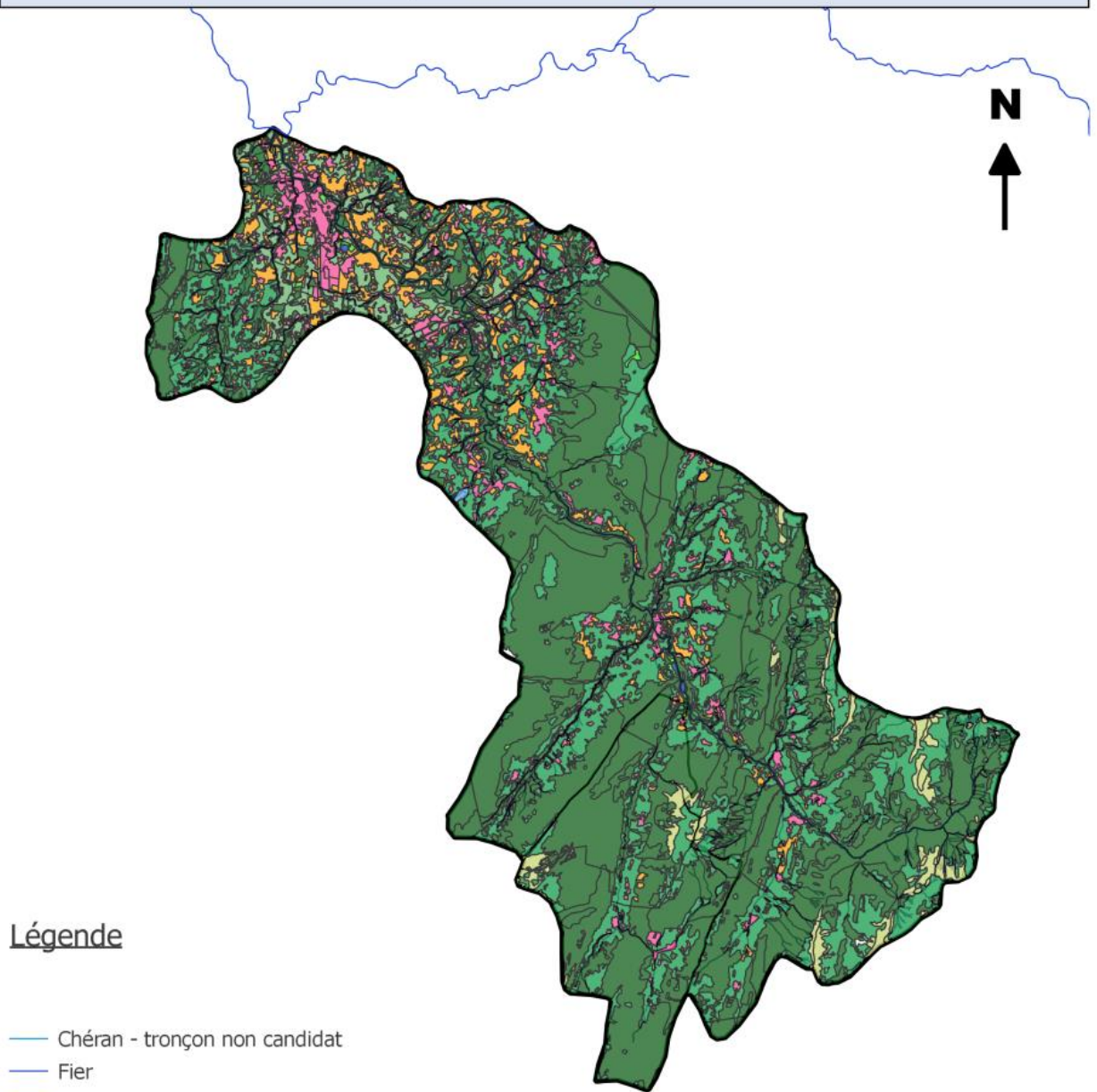
Notation (Bonus/Malus)

Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est atteint lorsque la superficie du bassin versant occupée par une agriculture intensive ou une urbanisation est comprise entre 10% et 25% de la surface totale. Pour le Chéran, la surface occupée par une agriculture intensive ou une forte urbanisation est de 10,05 %, la condition est remplie, la note attribuée est neutre.

Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est atteint lorsque la superficie du bassin versant occupée par une agriculture intensive ou une urbanisation est inférieure à 10% de la surface totale. Pour le Nant d'Aillon, la surface occupée par une agriculture intensive ou une forte urbanisation est de 8 %, la condition est remplie, la note attribuée est neutre.

Candidature du Chéran et du Nant d'Aillons au label "Site Rivières Sauvages"

Carte d'occupation des sols du bassin versant



Légende

- Chéran - tronçon non candidat
- Fier
- Eaux continentales
- Espaces verts artificialisés non cultivés
- Forêts
- Milieu à végétations arbustive et/ou herb
- Milieux naturels
- Mines, décharges et chantiers
- Prairies
- Terres arables
- Zones humides intérieures
- Zones industrielles ou communication
- Zones urbanisées

2.5 0 2.5 5 7.5 10 km

Sources : CLC 2012 - Othophotos 2008 - Géoportail 2017

Réalisation : François Letourmy
AAPPMA Albanais / SMIAC

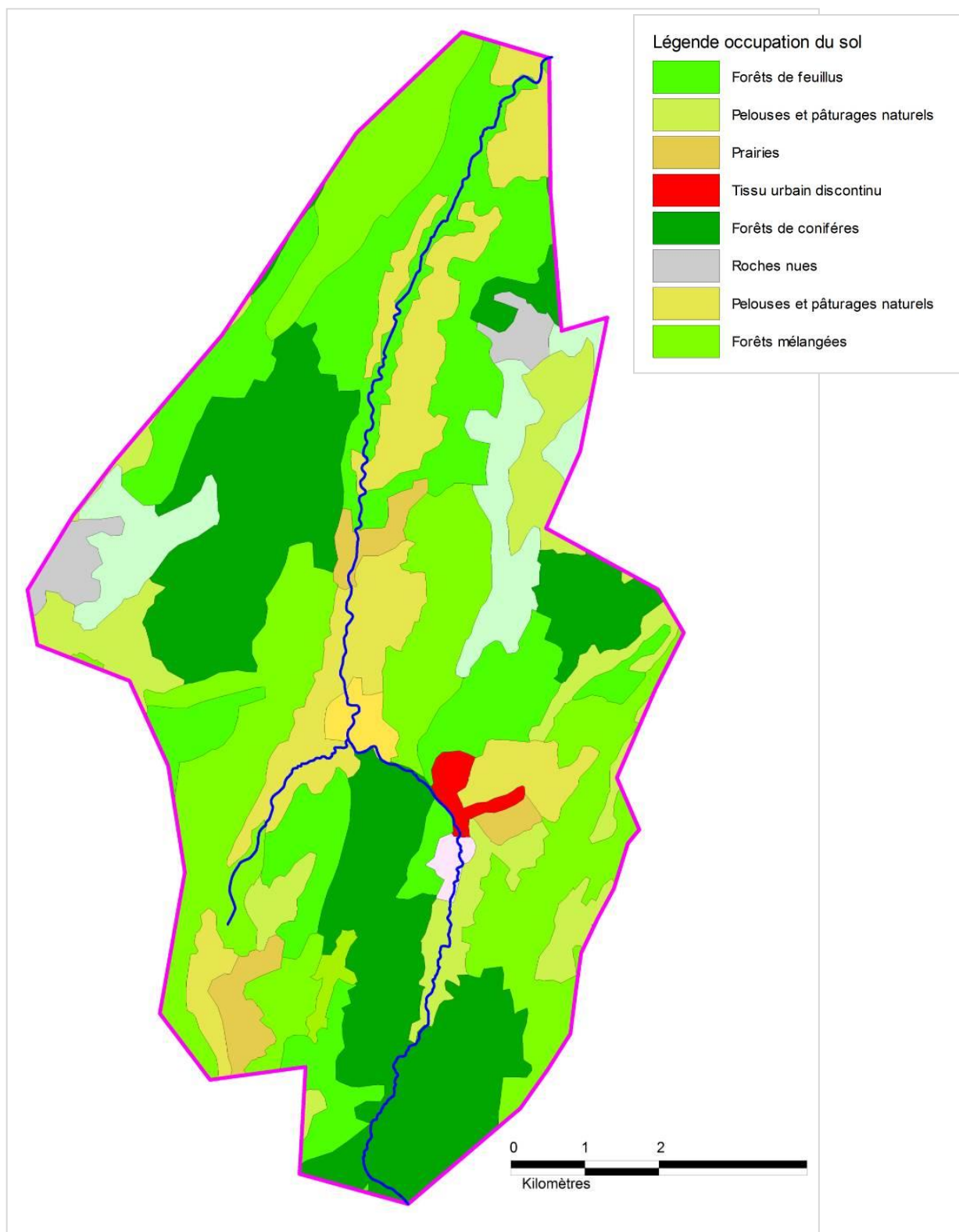


Figure 26 et 27 : Carte d'occupation des sols du bassin versant du nant d'Aillon.

9.2 Population

Les 41 communes présentes sur le bassin topographique du Chéran représentent une population de 44 052 habitants en 2018, ce qui montre tout l'enjeu de la gestion durable et raisonnée de la rivière et de son lit majeur

La répartition de la population n'est pas homogène sur le bassin versant puisque le canton de Rumilly concentre 85 % de la population totale (45,25% pour la C3R et 40,37% pour Grand Annecy) avec un pic au niveau de la commune de Rumilly (près de 15245 hab en 2018).

Sur le tronçon du Chéran, la population du bassin versant concerné par la candidature est de 31 123 Habitants soit 80 hab/km².

Sur le Nant d'Aillon, la population du bassin versant concerné par la candidature est de 825 Habitants soit 12 hab/km².

Notation (Bonus/Malus)

*Sur le Chéran, le seuil '**Indicateur altéré**' est atteint lorsque le nombre d'habitants au kilomètre carré sur le bassin versant est supérieur à 30. Sur le territoire du Chéran, le nombre d'habitants sur le bassin versant du tronçon labellisable est de 80 habitants/km², la condition est remplie, la note attribuée est de -0.5 point*

*Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint lorsque le nombre d'habitants au kilomètre carré sur le bassin versant est supérieur à 10 et inférieur à 30. Sur le territoire du Nant d'Aillon, le nombre d'habitants sur le bassin versant du tronçon labellisable est de 12 habitants/km², la condition est remplie, la note attribuée est de 0 point.*

Le Chéran dans le défile de Banges



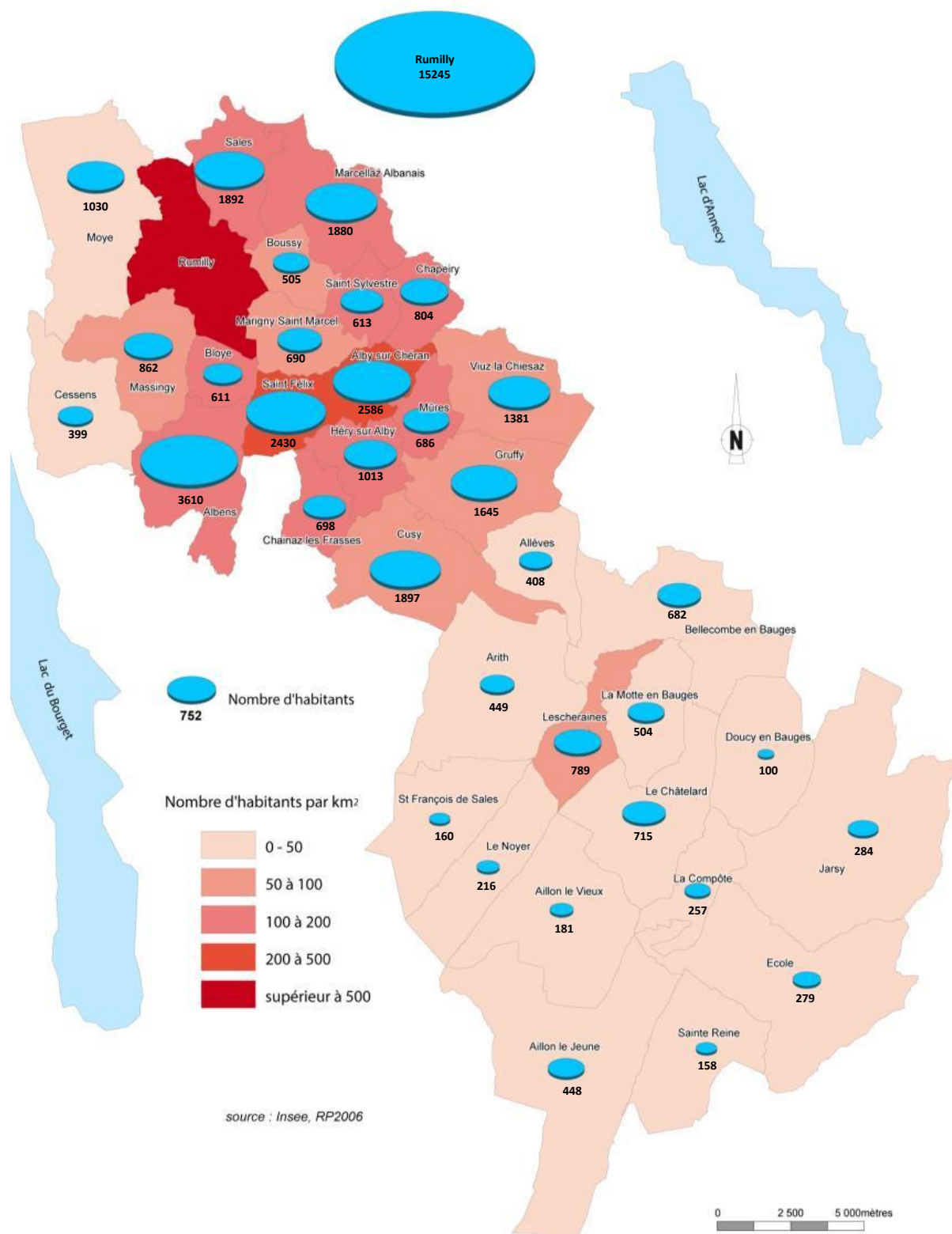


Figure 28: Répartition et densité de la population du territoire

9.3 Cheptel

Recensements agricoles de 2010 - Bassin versant candidat au label - Source Données RGA

Code géographique	Libellé de commune	Département	% surface commune sur BV	Superficie agricole utilisée en hectare	Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	Orientation technico-économique de la commune	UGB/Ha Bv Chéran	UGB/Ha Nant d'Aillon
73004	Aillon-le-Jeune	Savoie	100%	796	501	Bovins mixte	0,63	1,01
73005	Aillon-le-Vieux	Savoie	100%	415	349	Bovins mixte	0,84	0,72
73010	Albens	Savoie	2%	10	14	Bovins lait	1,37	
74002	Alby-sur-Chéran	Haute-Savoie	100%	115	98	Bovins lait	0,85	
74004	Allèves	Haute-Savoie	100%	0	0		0,00	
73020	Arith	Savoie	100%	322	283	Bovins lait	0,88	
73036	Bellecombe-en-Bauges	Savoie	100%	769	721	Bovins lait	0,94	
74035	Bloye	Haute-Savoie	63%	291	353	Bovins mixte	1,21	
74046	Boussy	Haute-Savoie	100%	360	538	Bovins lait	1,49	
73062	Cessens	Savoie	66%	361	547	Bovins lait	1,52	
74054	Chainaz-les-Frasses	Haute-Savoie	38%	129	140	Polyculture et pa	1,08	
74061	Chapeiry	Haute-Savoie	100%	578	763	Bovins lait	1,32	
74097	Cusy	Haute-Savoie	83%	341	410	Bovins lait	1,20	
73101	Doucy-en-Bauges	Savoie	100%	339	111	Bovins lait	0,33	
73106	École	Savoie	100%	692	618	Bovins lait	0,89	
74138	Gruffy	Haute-Savoie	100%	733	935	Bovins lait	1,28	
74142	Héry-sur-Alby	Haute-Savoie	86%	574	772	Bovins lait	1,34	
73139	Jarsy	Savoie	100%	694	407	Bovins mixte	0,59	
73090	La Compôte	Savoie	100%	1003	595	Bovins lait	0,59	
73178	La Motte-en-Bauges	Savoie	100%	393	455	Bovins lait	1,16	
73081	Le Châtelard	Savoie	100%	469	434	Bovins lait	0,93	0,84
73192	Le Noyer	Savoie	100%	110	93	Bovins mixte	0,85	
73146	Lescheraines	Savoie	100%	426	386	Bovins mixte	0,91	
74161	Marcellaz-Albanais	Haute-Savoie	45%	439	563	Bovins mixte	1,28	
74165	Marigny-Saint-Marcel	Haute-Savoie	95%	702	919	Bovins lait	1,31	
74170	Massingy	Haute-Savoie	12%	137	262	Bovins lait	1,91	
74192	Moye	Haute-Savoie	0%	0	0	Bovins lait	0,00	
74194	Mûres	Haute-Savoie	100%	224	339	Bovins lait	1,51	
74225	Rumilly	Haute-Savoie	28%	143	188	Bovins lait	1,31	
73277	Sainte-Reine	Savoie	100%	331	397	Bovins lait	1,20	
74233	Saint-Félix	Haute-Savoie	2%	5	6	Bovins lait	1,21	
73234	Saint-François-de-Sales	Savoie	100%	294	167	Bovins lait	0,57	
74254	Saint-Sylvestre	Haute-Savoie	100%	96	109	Bovins lait	1,14	
74255	Sales	Haute-Savoie	59%	443	743	Bovins lait	1,68	
74310	Viuz-la-Chiésaz	Haute-Savoie	100%	394	476	Bovins lait	1,21	
				13556	14078		1,04	0,86
				Superficie agricole utilisée en hectare	Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	Orientation technico-économique de la commune	UGB/Ha Bv Chéran	UGB/Ha Nant d'Aillon

Figure 29 : Tableau récapitulatif des données UGB par communes

Notation (Bonus/Malus)

→ Sur le Chéran, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint pour un nombre d'UGB/Ha compris entre 0,5 et 1,4/Ha. Sur le bassin versant du Chéran soumis à labellisation, le nombre d'UGB/Ha est de 1,04, la condition est remplie, la note attribuée est de 0 point.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil '**Indicateur peu altéré**' est atteint pour un nombre d'UGB/Ha compris entre 0,5 et 1,4/Ha. Sur le bassin versant du Chéran soumis à labellisation, le nombre d'UGB/Ha est de 0,86, la condition est remplie, la note attribuée est de 0 point.

10 Espèces et gestion des milieux remarquables

10.1 Espèces emblématiques/Espèces cibles

Les relevés faunistiques et floristiques réalisés sur les bassins versants du Chéran et du Nant d'Aillon font état de nombreuses espèces et habitats de grand intérêt écologique. Vis-à-vis du label « Site Rivières Sauvages », on peut considérer comme emblématique les espèces présentant au moins trois des caractéristiques suivantes :

- Inféodées directement au cours d'eau
- Grande sensibilité aux altérations de leur habitat
- Espèces rares et/ou menacées
- Popularité

Sur le Chéran, les espèces présentées dans le tableau suivant remplissent au moins trois de ces conditions :

 Écrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	 Truite fario (<i>Salmo trutta</i>)
 Ombre commun (<i>Thymallus thymallus</i>)	 Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)

Figure 30 : Espèces emblématiques

L'ensemble de ces espèces se retrouvent également sur le bassin versant du Nant d'Aillon, à l'exception de l'Ombre commun.

Notation (Bonus/malus)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsque 3 espèces emblématiques ou plus sont présentes sur la surface du bassin versant du tronçon candidat. Avec 4 espèces emblématiques recensées sur le bassin versant, la condition est remplie, la note attribuée est **d'1 point supplémentaire**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsque 3 espèces emblématiques ou plus sont présentes sur la surface du bassin versant du tronçon candidat. Avec 3 espèces emblématiques recensées sur le bassin versant, la condition est remplie, la note attribuée est **d'1 point supplémentaire**.

Cours d'eau	Groupe	Espèce / Milieu	Statut / patrimonialité	Lien au cours d'eau	Remarques
C / NA	Avifaune	Cincla plongeur <i>Cinclus cinclus</i> (Linné, 1758)	PN LC (Fr)	Direct (Habitat de reproduction et de nourrissage)	Populations en bon état de conservation sur le Nant d'Aillon et le Haut-Chéran avec des migrations internes du fait d'un linéaire de berges peu impactées
C	Amphibien	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	PN – DH II & IV VU (Fr et RA),	Direct et indirect	Plusieurs sites de reproduction sur le bas Chéran (gorges) en connexion directe avec le cours d'eau. De nombreuses zones humides et boisements du secteur de l'albanais présentent des populations en bon état de conservation relativement à son statut régional et national
C	Fougère	Ophioglosse langue de serpent <i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	PR LC (RA)	Indirect	Espèce présente dans plusieurs zones humides dans le bassin versant du Chéran et des tufières du bas Chéran
C	Fougère	Thelyptéris des marais <i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	PR NT(RA)	Indirect	Espèce présente dans plusieurs zones humides dans le bassin versant du Chéran et des tufières du bas Chéran
C / NA	Fougère	Polystic à aiguillons - <i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	LC (RA) – Déterminante ZNIEFF	Indirect	Présence dans les boisements de berges et de versant sur le moyen et le haut Chéran ainsi que sur le Nant d'Aillon
C	Fougère	Capillaire cheveu de Vénus - <i>Adiantum capillus-veneris</i> L., 1753	LC (RA) ; VU (73)	Direct	Espèce présente dans plusieurs tufières du bas Chéran. Bien que non protégée elle est considérée comme rare en Savoie et Haute-Savoie, où elle est présente essentiellement sur le Fiere aval et le bas Chéran.
C / NA	Plantes à fleur	Sabot de Vénus - <i>Cypripedium calceolus</i> L., 1753	PN – DH II et IV VU (Fr) , LC (RA) Valeur culturelle	Indirect	Espèce particulièrement emblématique des forêts naturelles et anciennes, de très fortes populations sont présent dans le bassin versant (Mont Colombier) et ça et là dans de nombreuses forêts et tufières. Les populations sur le haut-Chéran sont particulièrement liées au fonctionnement naturel du cours d'eau qui par le jeu de l'érosion entraîne des loupes de glissement, des ouvertures boisement, une mise en lumière des stations anciennes et une expression des parties aériennes (les rhizomes pouvant rester en dormance dans les stations ombragées), assurant ainsi une reproduction sexuée (par les fleurs) et végétative (par le sectionnement des rhizomes)
C	Plantes à fleur	Orchis de Traunsteiner - <i>Dactylorhiza traunsteineri</i> (Saut.) Soó, 1962	PR NT (Fr, RA) ; VU (73)	Indirect	Espèce présente dans plusieurs zones humides dans le bassin versant du Chéran et des tufières du bas Chéran
C	Plantes à fleur	Inule de Suisse	PR NT (RA) VU (73)	Indirect	Espèce présente dans plusieurs zones humides dans le bassin versant du Chéran et des tufières du bas Chéran. Elle est particulièrement présente en Haute-Savoie dans le secteur de l'Albanais
C / NA	Plantes à fleur	Cyclamen d'Europe <i>Cyclamen purpurascens</i> Mill., 1768	LC (RA, 73) Valeur culturelle	Emblématique	Très fortement présente (population importante) dans le bassin versant du bas Chéran et du moyen Chéran avec une limite altitudinale à environ 800 m.
C	Groupe végétal	Tufières <i>Cratoneurion commutatus</i> W. Koch 1928	DH HIP NT (RA)	Direct	Habitat très présent dans le secteur du bas Chéran, original par ses formes et par les cortèges biologiques qu'il abrite
C	Groupe végétal	Forêts alluviales diverses : <i>Acer pseudoplatani</i> - <i>Fraxinetum excelsioris</i> Etter 1947 <i>Equiseto hyemalis-Alnetum incanae</i> Moor 1958 <i>Calamagrostido variaie-Alnetum incanae</i> Moor 1958	DH HIP NT (RA)	Direct	Habitats des dépôts alluviaux des cours d'eau rapides des montagnes calcaires. Souvent présent de manière ponctuelle au gré du relief. Souvent présent en mélange avec des groupements forestiers des versant proches (rarement patrimoniaux) et quelquefois avec des tufières.

10.2 Espèces invasives

Diverses espèces invasives ont été recensées tout au long des berges du Chéran. Ces plantes se retrouvent généralement de manière diffuse, mais quelques bosquets de plus grande importance ont été observés. Les stations d'espèces invasives observées sont inventoriées dans la carte ci-dessous. A noter qu'un plan de lutte contre la Renouée du Japon, principale espèce invasive du bassin versant, est actuellement en cours d'exécution. 30 massifs ont déjà été supprimés par criblage/concassage sur l'amont du bassin versant.

Les espèces recensées des tronçons candidats sont les suivantes :

 Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)	 Arbre à papillons (<i>Buddleja davidii</i>)
 Solidage géant (<i>Solidago gigantea</i>)	 Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)
 Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	

Figure 32 : Espèces invasives

Notation (Bonus/malus)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur altération notable** » est attribué lorsque plus de 5% du linéaire du tronçon candidat est colonisé par une ou plusieurs espèces invasives. Avec près de 75 % du linéaire colonisé, la condition est remplie, la note attribuée est négative, **0,5 points sont retirés**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur peu altéré** » est attribué lorsque qu'entre 0.1% et 5% du linéaire du tronçon candidat est colonisé par une ou plusieurs espèces invasives. Avec 1 % du linéaire colonisé, la condition est remplie, la note attribuée est neutre **0 point**.

Candidature du Chéran et du Nant d'Aillons au label "Site Rivières Sauvages"

Carte des espèces floristiques invasives recensées

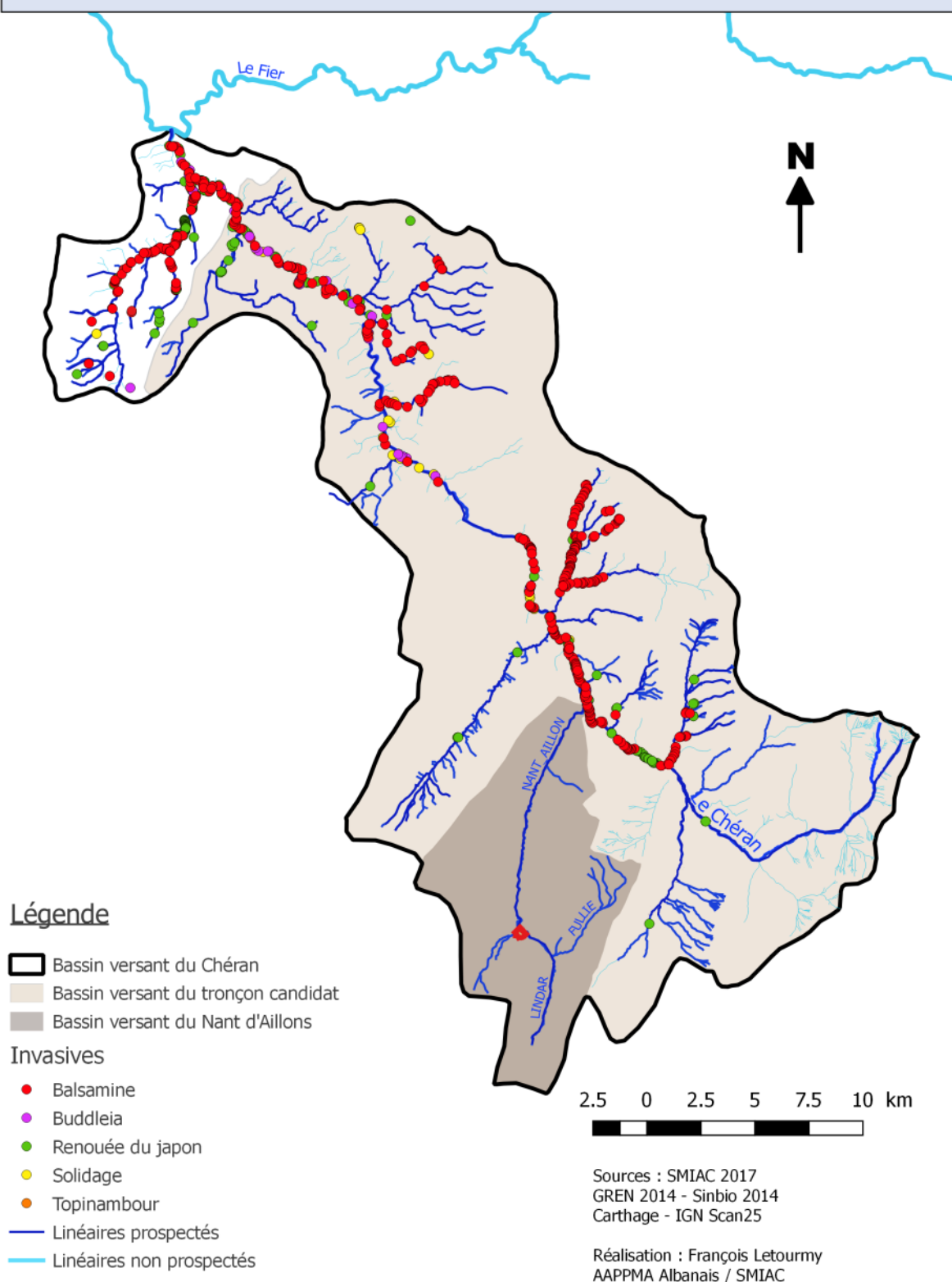


Figure 33 : Carte des espèces invasives

10.3 Gestion piscicole et halieutique

La totalité du bassin versant est en gestion patrimoniale, un PDGP est en cours de finalisation sur la partie haut-savoyarde réalisé par la FDPPMA 74. Les AAPPMA ont créé plusieurs parcours de pêche sportive, des réserves actives (avec un prélèvement limité à 1 prise par pêcheur et par jour) et des parcours no kill (remise à l'eau obligatoire de tous les poissons capturés).

Un suivi piscicole est assuré sur plusieurs sites par les deux fédérations de pêche.

Notation (Bonus/malus)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsqu'une gestion patrimoniale est mise en place sur le tronçon candidat. La condition est remplie, la note attribuée est d'**1 point supplémentaire**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsqu'une gestion patrimoniale est mise en place sur le tronçon candidat. La condition est remplie, la note attribuée est d'**1 point supplémentaire**.

10.4 Milieux annexes – connexion/naturalité

La vallée du Chéran comme celle du Nant d'Aillon présentent une topographie accidentée, un profil en travers en V très escarpé et une pente importante. Naturellement, dans ces conditions, peu de zones humides sont présentes au sein du lit majeur du cours d'eau. Toutefois, les cours d'eau gardent un bon degré de connectivité avec les quelques zones humides présentes (tourbières et affluents).

Notation (Bonus/malus)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsque le cours d'eau présente une bonne connectivité avec ses milieux annexes. La condition est remplie, la note attribuée est d'**1 point supplémentaire**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsque le cours d'eau présente une bonne connectivité avec ses milieux annexes. La condition est remplie, la note attribuée est d'**1 point supplémentaire**.

10.5 Reconnaissance des milieux aquatiques et humides remarquables

Le bassin versant du Chéran comprend une multitude de zonages de reconnaissance pour ses milieux naturels, qu'ils soient aquatiques ou terrestres. On y recense :

- De nombreuses ZNIEFF (Zone Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques) de type 1 (15) et 2 (6),
- Trois sites Natura 2000 (S10 : zones humides de l'Albanais, S15 : Hautes-Bauges, S18, Mont Colombier) désignées au titre de la directive Habitat-Faune-Flore (S10, S15, S18) et de la directive Oiseaux (S15 et S18).

De même, pratiquement l'ensemble du bassin versant du Nant d'Aillon est couvert par de tels périmètres. Ces zonages sont recensés dans les tableaux ci-dessous, et illustrés sur les cartes suivantes.

Le contenu et la raison d'être de ces statuts de reconnaissance sont consultables sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel <https://inpn.mnhn.fr/>

✓ **Les milieux remarquables**

Il est nécessaire de distinguer deux types de classements des milieux remarquables à savoir les protections réglementaires à l'échelle nationale et les protections réglementaires à l'échelle internationale.

Notons une procédure de classement lancée par l'Etat sur le site des Grangettes de la Compôte.

Echelon	Type et dénomination	Surface (ha)
Régional et National	ZNIEFF de type 2 : Zones humides du sud de l'Albanais	8426
	ZNIEFF de type 2 : Chainons occidentaux des Bauges	16 402
	ZNIEFF de type 2 : Massifs orientaux des bauges	35 960
	ZNIEFF de type 2 : Chainon de la montagne des princes	7 705
	ZNIEFF de type 2 : Zones humides du Nord de l'Albanais	4 154
	ZNIEFF de type 2 : Montagne du Semnoz	6 565
	ZNIEFF de type 1 : plateau de Margériaz	2231
	ZNIEFF de type 1 : Colombier	1721
	ZNIEFF de type 1 : pelouse sèche d'Etre	52
	ZNIEFF de type 1 : Hautes Bauges	4904
	ZNIEFF de type 1 : Semnoz versant sud	734
	ZNIEFF de type 1 : Gorges du Chéran	593
	ZNIEFF de type 1 : Marais des Mièges	24
	ZNIEFF de type 1 : Pré de Poirier et du Pré Lamy	1608
	ZNIEFF de type 1 : Montagne du Charbon	1300
	ZNIEFF de type 1 : Semnoz Crêt des Sauts au Crêt de l'Aigle	300
	ZNIEFF de type 1 : Marais du Sauget	3
	ZNIEFF de type 1 : Marais au hameau de la Chiésaz	5
	ZNIEFF de type 1 : Bas-marais à Choin de l'Chez Lavy	1
	ZNIEFF de type 1 : Marais de Balmont	5
	ZNIEFF de type 1 : Marais de la Mulatière	3

Echelon	Type et dénomination	Surface (ha)
Régional et National	Reserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges	5202
	Arrêté préfectoral de protection du biotope : La source du château ; le Chatelard	2
	Site inscrit : place du bourg et ses abords à Alby sur Chéran	2
	Site inscrit : Moulin et pont de Banges	10
	Site inscrit : Pont de l'Abime et ses abords	39
	Site inscrit : Place de la mairie à Rumilly	2
	Site Inscrit Rives du Chéran abords du pont neuf à Rumilly	5
International	Natura 2000 (Directive Habitats) : réseau de zones humides de l'Albanais	401
	Natura 2000 (Directive Habitats) : Partie orientale du massif des Bauges	14 513
	Natura 2000 (Directive Habitats) : Mont Colombier	2 182
	Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale) : partie orientale du massif des Bauges	14 513
	Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale) : Mont Colombier	2 182

SYNTHESE		
Type de zonage	Surface (km ²)	% des bassins versants
APPB	0,02	0
RNCFS	27,70	6
Site classé (projet)	4,05	1
Site inscrit	0,62	0,1
Natura 2000 ZPS	56,55	13
Natura 2000 SIC	77,33	18
ZNIEFF type I	108,41	25
ZNIEFF type II	318,30	74
Zones humides	3,98	1

Figure 34, 35 et 36 : tableau des milieux remarquables recensés

Notation (Bonus/malus)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsque plus de 30% de la surface du bassin versant du tronçon candidat est couvert par un ou plusieurs statuts de reconnaissance de ses milieux naturels. Avec plus de 80 % du bassin couvert par de tels statuts, la condition est remplie, la note attribuée est d'**1 point supplémentaire**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsque plus de 30% de la surface du bassin versant du tronçon candidat est couvert par un ou plusieurs statuts de reconnaissance de ses milieux naturels. Avec plus de 80 % du bassin couvert par de tels statuts, la condition est remplie, la note attribuée est d'**1 point supplémentaire**.

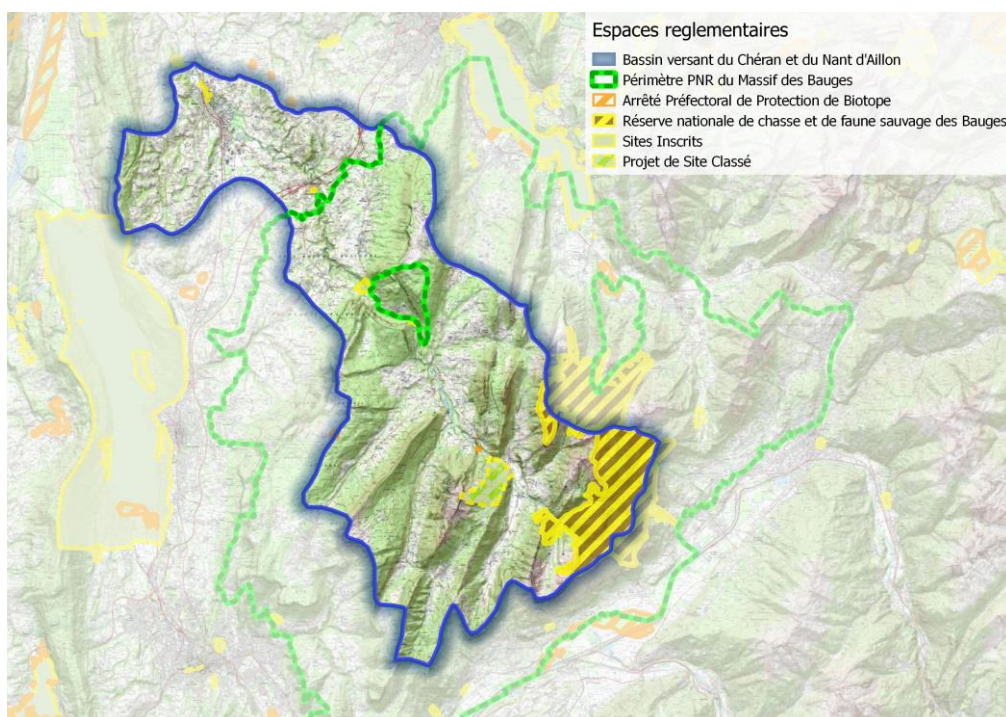


Figure 37 : Cartographie des espaces réglementaires protégés sur le bassin versant du Chéran

10.6 Gestion et protection des milieux aquatiques remarquables

Le bassin versant des tronçons candidats du Chéran et du Nant d'Aillon sont couverts par le périmètre du Parc naturel régional du massif des Bauges (voir partie 3.3 « Autres acteurs locaux impliqués dans la gestion de cours d'eau » pour plus d'informations au sujet de cette structure) respectivement à 85 % et 100 %.

Par ailleurs, une part importante du territoire des 2 bassins versants (18%) fait partie du réseau européen Natura 2000. C'est essentiellement au travers de cet outil que s'opère la gestion des milieux aquatiques et terrestres remarquables du massif des Bauges.

D'autres outils de gestion de ces espaces, notamment des espaces nouvellement inventoriés (ex. tufières du bassin versant du Chéran) font appel à d'autres procédures, telles que les dispositifs Espaces naturels sensibles des Départements. Dans ce cadre un Contrat de territoire ENS concernant le bas Chéran est en cours d'élaboration avec le département de la Haute-Savoie.

A noter, cinq sites inscrits (place du bourg et ses abords à Alby sur Chéran, moulin et pont de Banges, pont de l'Abime et ses abords, place de la mairie à Rumilly, rives du Chéran aux abords du pont neuf à Rumilly) et une réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS des Bauges).

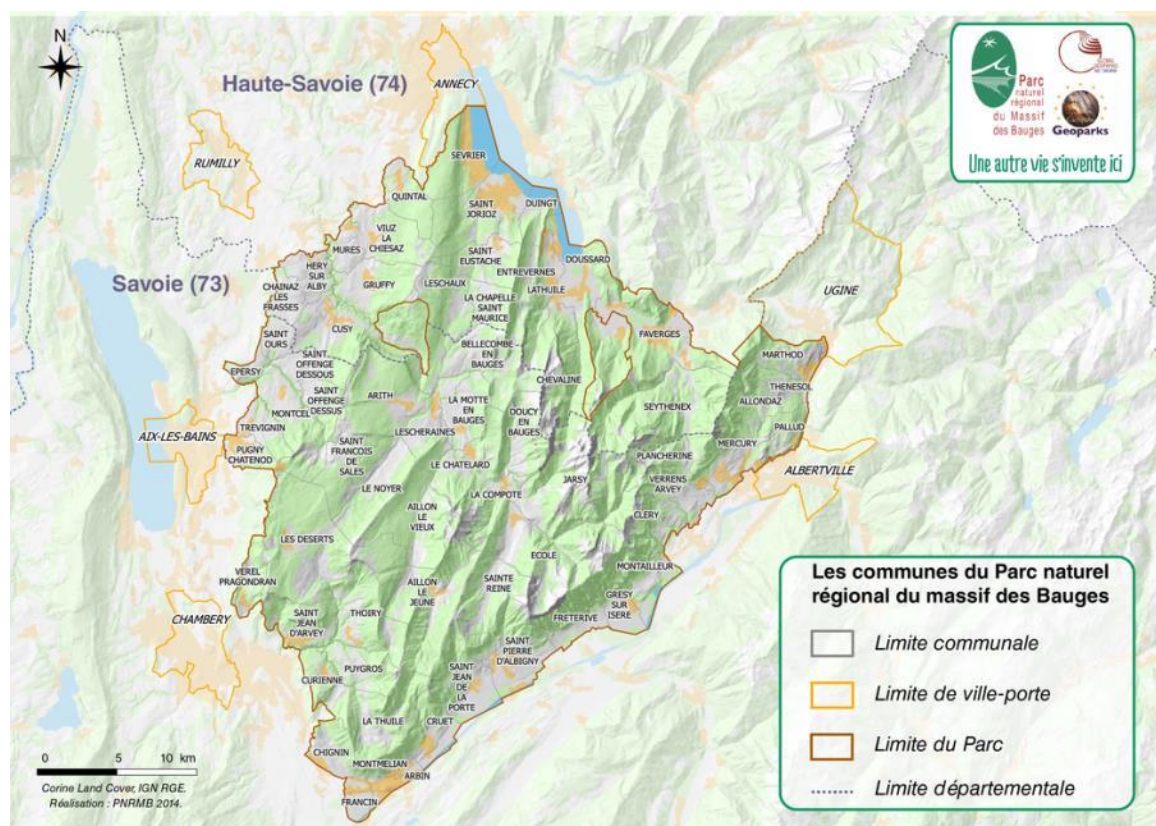


Figure 37 : Cartographie du périmètre du parc naturel régional du massif des Bauges

Notation (Bonus/malus)

→ Sur le Chéran, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsque plus de 20% de la surface du bassin versant du tronçon candidat est couvert par un statut de gestion/protection. Avec plus de 85 % du bassin couvert par de tels statuts, la condition est remplie, la note attribuée est d'**1 point supplémentaire**.

→ Sur le Nant d'Aillon, le seuil « **Indicateur très peu altéré** » est attribué lorsque plus de 20% de la surface du bassin versant du tronçon candidat est couvert par un statut de gestion/protection. Avec 100 % du bassin couvert par de tels statuts, la condition est remplie, la note attribuée est d'**1 point supplémentaire**.

Références bibliographiques

Liste non exhaustive

- 2018 – Définition du monitoring optimisé de conservation du Chéran – SCIMABIO INTERFACE
2018 – Cahier de charges de l'étude de faisabilité d'effacement du seuil de l'Aumône - SMIAC
2017 – Note technique du projet de restauration de l'espace naturel des îles du Chéran – BIOTEC
2017 – Etude de valorisation de l'espace naturel des îles du Chéran – ATEMIA
2017 – PLUI du pays d'Alby – Grand Annecy agglomération
2016 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du cœur des Bauges – Chambéry métropole
2016 – Projet de rétablissement de la continuité écologique sur le Chéran – Seuil Nestlé – HYDRETTES
2015 – Définition des espaces de liberté du Chéran et de ses affluents – SINBIO
2015 – Etude de faisabilité d'une station limnimétrique – GEOS Ingénieurs conseils
2015 – Campagne de suivi de travaux de renaturation du Chéran – SINBIO
2014/2016 – Suivi de la qualité des eaux du Chéran – SAGE ENVIRONNEMENT
2014 – Plan de gestion des boisements de berges et invasives – GREN
2013/2015 – Diagnose écologique du Chéran – SMIAC
2012 – Synthèse des ressources en eau du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges – S. GALLINO
2011 – Suivi morphodynamique post-renaturation du Chéran – E. VALETTE – SINBIO
2010 – Etude bilan du contrat de rivière Chéran – C. LECURET, P. BARRET, F. BIGNON
2010 – Recensement des ouvrages transversaux et continuité écologique – FDPPMA74
2008 – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renaturation du lit majeur du Chéran dans la plaine du Châtelard – SINBIO
2007 – Travaux de diversification des habitats aquatiques sur le Chéran – GREN
2005/2025 – SCOT de l'Albanais - SIGAL
2005 – Plan de gestion des matériaux solides – SOGREAH
2003 – Etude piscicole du chéran et développement d'une souche de truite autochtone – GEN TERE0 – TELEOS
2002 – Etude géomorphologique du Chéran – CNRS – N. LANDON, C. MONNERET, JP. BRAVARD

Annexes

Fiches Ouvrages

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
BARRAGE PRISE D'EAU DES TANNERIES
50
RG
STEP DE RUMILLY
RUMILLY
HAUTE SAVOIE



CODE OUVRAGE	SMIAC	CH1
	ROE (AFB)	25716
	FDPPMA	74

COORDONNEES LAMBERT	880890	X
	2102695	Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	X
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON
Profondeur de la fosse	P < 0,5m
	0,5 < P < 1,0
	P < 1,0
	NP*

Hauteur de l'ouvrage	4 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	23ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	3,5 m
Hauteur de chute max	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)							X
Ombre commun (OBR)							X
Cyprinidés d'eaux vives							X
Cyprinidés d'eaux calmes							X
Petites espèces benthiques							X
Infranchissable							X

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUTE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	
Tri granulométrique	X
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digues		
Enrochement liaisonné		
Mur béton		
Berges naturelles	X	
Autre		

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
Seuil GRT GAZ
48
RD
LA FULY
RUMILLY
HAUTE SAVOIE



CODE OUVRAGE

SMIAC	CH2
ROE (AFB)	
FDPPMA	

COORDONNEES LAMBERT

881459	X
2101863	Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	X
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s) PROTECTION CONDUITE GRT GAZ	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON
Profondeur de la fosse	P < 0,5m
	0,5 < P < 1,0
	P < 1,0
	NP*
	X

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Etat général de l'ouvrage

Hauteur de l'ouvrage	0,4 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	45 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0 m
Hauteur de chute max	0,10 m

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)		X					
Ombre commun (OBR)		X					
Cyprinidés d'eaux vives		X					
Cyprinidés d'eaux calmes		X					
Petites espèces benthiques		X					
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUTE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digues		
Enrochement liaisonné		
Mur béton		
Berges naturelles	X	
Autre		

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
SEUIL DE LA CAPETAZ
RD
LA CAPETAZ
ALBY SUR CHERAN
HAUTE SAVOIE



CODE OUVRAGE

SMIAC	CH3
ROE (AFB)	25727
FDPPMA	X

COORDONNEES LAMBERT

886298	X
2097524	Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	X
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	X
Franchissement infrastructure (route, rail)	
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON
Profondeur de la fosse	P < 0,5m
	0,5 < P < 1,0
	P < 1,0
	NP*
	X

Position de l'ouvrage en plan

Droit	
Biais	X

Hauteur de l'ouvrage	3,5 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	21 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	3,5 m
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	OUI	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):	RD
Type	Passe à bassins successifs		
Année construction	1998		
Efficacité supposée	OUI		
Efficacité vérifiée	OUI		
Entretien	SMIAC		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)		X					
Ombre commun (OBR)			X				
Cyprinidés d'eaux vives			X				
Cyprinidés d'eaux calmes				X			
Petites espèces benthiques						X	
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	
Tri granulométrique	X
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digue		
Enrochement liaisonné		
Mur béton		
Berges naturelles	X	
Autre		

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
SEUIL DE BANGES
27
RG
PONT DE BANGES
CUSY/ALLEVES
HAUTE SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	CH4
ROE (AFB)	25732
FDPPMA	X

COORDONNEES LAMBERT

886298	X
2097524	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	X
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Usages

Production hydroélectrique	X
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON
Profondeur de la fosse	P < 0,5m
	0,5 < P < 1,0
	P < 1,0
	NP*
	X

Position de l'ouvrage en plan

Droit	
Biais	X

Hauteur de l'ouvrage	10,94 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	49 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	2 m
Hauteur de chute max	11 m

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire: Seuil de 1,70m posé sur un chaos rocheux naturel infranchissable

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	+	0	1	2	3	4	5	-
Salmonidés (TRF)								X	
Ombre commun (OBR)								X	
Cyprinidés d'eaux vives								X	
Cyprinidés d'eaux calmes								X	
Petites espèces benthiques								X	
Infranchissable								X	

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	X

Commentaire: Infranchissabilité naturelle pour les espèces piscicoles

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	OUI
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digue		
Enrochement liaisonné		
Mur béton		
Berges naturelles	X	
Autre		

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
SEUIL DE LESCHERAINES
20
RD
PONT DE LESCHERAINES
LESCHERAINES
SAVOIE



CODE OUVRAGE

SMIAC	CH5
ROE (AFB)	
FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

893383	X
2086343	Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	X
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	X
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Dimensions de l'ouvrage

*NP: Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	
	0,5 < P < 1,0	X
	P < 1,0	
	NP*	

Hauteur de l'ouvrage	1 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	25 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,20 m
Hauteur de chute max	0,80 m

Commentaire:

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	
Blais	X

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	OUI	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type	Enrochements libres	
Année construction	2000	
Efficacité supposée	OUI	
Efficacité vérifiée	OUI	
Entretien	?	

Franchissabilité

*NP: Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)		X					
Ombre commun (OBR)	X						
Cyprinidés d'eaux vives	X						
Cyprinidés d'eaux calmes	X						
Petites espèces benthiques					X		
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	X
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digue		
Enrochement liaisonné		
Mur béton	X	RG
Berges naturelles	X	RD
Autre		

Risque de dommages	
Faible à nul	
Important	X

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
SEUIL DU PLAN D'EAU DE LESCHERAINES
18
RG
BASE DE LOISIRS DE LESCHERAINES
LESCHERAINES
SAVOIE

CODE OUVRAGE	SMIAC	CH6
	ROE (AFB)	
	FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT	893383	X
	2086343	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	X
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	X
Franchissement infrastructure (route, rail)	
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP. Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON
Profondeur de la fosse	P < 0,5m
	0,5 < P < 1,0
	P < 1,0
	NP*

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	2,50 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	22 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,20 m
Hauteur de chute max	0,40 m

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	OUI	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type	Enrochements libres agencés	
Année construction	2000	
Efficacité supposée	OUI	
Efficacité vérifiée	OUI	
Entretien	SMIAC	

Franchissabilité

*NP. Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)		X					
Ombre commun (OBR)	X						
Cyprinidés d'eaux vives	X						
Cyprinidés d'eaux calmes	X						
Petites espèces benthiques					X		
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	X
NON	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	X
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digue	X	RG
Enrochement liaisonné		
Mur béton		
Berges naturelles	X	RD
Autre		

Risque de dommages	
Faible à nul	
Important	X

Commentaire: 2018 Modélisation hydraulique en cours

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
SEUIL EXUTOIRE PLAN D'EAU DU CHATELARD AVAL
16
RG/RD
LE CHATELARD/LA MOTTE EN BAUGES
SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	CH7
ROE (AFB)	
FDPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

894373	X
2084577	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	X
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	X
Franchissement infrastructure (route, rail)	
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP: Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON
Profondeur de la fosse	P < 0,5m
	0,5 < P < 1,0
	P < 1,0
	NP*
	X

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP: Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)		X					
Ombre commun (OBR)	X						
Cyprinidés d'eaux vives	X						
Cyprinidés d'eaux calmes	X						
Petites espèces benthiques		X					
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digue		
Enrochement liaisonné		
Enrochement libres	X	
Mur béton		
Berges naturelles		
Autre		

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
SEUIL PLAN D'EAU DU CHATELARD AMONT
15
RG/RD
LE CHATELARD/LA MOTTE EN BAUGES
SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	CH8
ROE (AFB)	
FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

	X
	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	X
Seuil enrochements libres	X
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON
Profondeur de la fosse	P < 0,5m
	0,5 < P < 1,0
	P > 1,0
	NP*

Hauteur de l'ouvrage	2,5 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	17 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,80 m
Hauteur de chute max	1 m

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)					X		
Ombre commun (OBR)	X						
Cyprinidés d'eaux vives	X						
Cyprinidés d'eaux calmes	X						
Petites espèces benthiques							X
Infranchissable							

Commentaire: **seuil dégradé difficilement franchissable, avec berges affouillées**

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	X
Important	

Risque de dommages	
Faible à nul	
Important	X

Commentaire:

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	X
Franchissement infrastructure (route, rail)	
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	
Biais	X

Etat général de l'ouvrage

Bon	
Moyen	
dégradé	X

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	X

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	X
NON	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digue	
Enrochement liaisonné	
Enrochement libres RG	X
Mur béton	
Berges naturelles RD	X
Autre	

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
SEUIL CONFLUENCE NANT D'AILLON
15
RG
LE CHATELARD/LA MOTTE EN BAUGES
SAVOIE

COURS D'EAU	CHERAN
NOM DE L'OUVRAGE	SEUIL CONFLUENCE NANT D'AILLON
PK DISTANCE A LA SOURCE	15
RIVE D'ACCES	RG
LIEU DIT	LE CHATELARD/LA MOTTE EN BAUGES
COMMUNE	SAVOIE
DEPARTEMENT	
COORDONNEES LAMBERT	



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	X
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Dimensions de l'ouvrage

*NP .Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON
Profondeur de la fosse	P < 0,5m
	0,5 < P < 1,0
	P > 1,0
	NP*

Hauteur de l'ouvrage	4 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	80 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,8 m
Hauteur de chute max	1 m

Commentaire: Seuil très dégradé en cours de déstabilisation

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	X
Franchissement infrastructure (route, rail)	
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Etat général de l'ouvrage

Bon	
Moyen	
dégradé	X

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	OUI	Précisions (RD, RG, espèces cibles, ...): RG (TRF)
Type	Enrochements libres	
Année construction	2000	
Efficacité supposée	NON	
Efficacité vérifiée	NON	
Entretien	SMIAC	

Franchissabilité

*NP .Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)			X				
Ombre commun (OBR)	X						
Cyprinidés d'eaux vives	X						
Cyprinidés d'eaux calmes	X						
Petites espèces benthiques							X
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	X

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digues		
Enrochement liaisonné		
Enrochement libres		
Mur béton		
Berges naturelles	X	
Autre		

Commentaire:

COURS D'EAU
 NOM DE L'OUVRAGE
 PK DISTANCE A LA SOURCE
 RIVE D'ACCES
 LIEU DIT
 COMMUNE
 DEPARTEMENT

CHERAN
 SEUIL COMPOTE AVAL
 15
 RG
 LA COMPOTE
 SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	CH10
ROE (AFB)	
FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

	X
	Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	X
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	X
Franchissement infrastructure (route, rail)	
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	
	0,5 < P < 1,0	X
	P > 1,0	
	NP*	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	4 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	17 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5 m
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

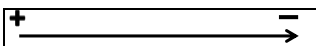
Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles, ...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent



Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)		X					
Ombre commun (OBR)	X						
Cyprinidés d'eaux vives	X						
Cyprinidés d'eaux calmes	X						
Petites espèces benthiques			X				
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digue		
Enrochement liaisonné		
Enrochement libres		RG
Mur béton		
Berges naturelles	X	RD
Autre		

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
SEUIL COMPOTE INTERMEDIAIRE
RG/RD
LA COMPOTE
SAVOIE

CODE OUVRAGE	SMIAC	CH11
	ROE (AFB)	
	FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT		X
		Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	X
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	
	0,5 < P < 1,0	X
	P > 1,0	
	NP*	

Hauteur de l'ouvrage	2 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	60 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,20 m
Hauteur de chute max	0,30 m

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	OUI	Précisions (RD, RG, espèces cibles, ...):
Type	Enrochements libres	
Année construction	2009	
Efficacité supposée	OUI	
Efficacité vérifiée	NON	
Entretien	SMIAC	

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)			X				
Ombre commun (OBR)	X						
Cyprinidés d'eaux vives	X						
Cyprinidés d'eaux calmes	X						
Petites espèces benthiques						X	
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Digue	X	RD
Enrochement liaisonné		
Enrochement libres		
Mur béton		
Berges naturelles	X	RG
Autre		

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

CHERAN
SEUIL COMPOTE AMONT
13
RG
LE CHATELARD/LA MOTTE EN BAUGES
SAVOIE



CODE OUVRAGE

SMIAC	CH12
ROE (AFB)	
FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

	X
	Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	X
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	X
	0,5 < P < 1,0	
	P > 1,0	
	NP*	

Hauteur de l'ouvrage	
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	
Hauteur de chute mesurée, estimée	
Hauteur de chute max	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	+	0	1	2	3	4	5	-
Salmonidés (TRF)			X						
Ombre commun (OBR)	X								
Cyprinidés d'eaux vives	X								
Cyprinidés d'eaux calmes	X								
Petites espèces benthiques				X					
Infranchissable									

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	X
Franchissement infrastructure (route, rail)	
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X
Autre	

COURS D'EAU
 NOM DE L'OUVRAGE
 PK DISTANCE A LA SOURCE
 RIVE D'ACCES
 LIEU DIT
 COMMUNE
 DEPARTEMENT

CHERAN
 SEUIL RIERE BELLEVAUX
 5
 RD/RG
 JARISY
 SAVOIE



CODE OUVRAGE	SMIAC	CH13
	ROE (AFB)	
	FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT		X
		Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	X
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre PASSAGE A GUE	X

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	X
	0,5 < P < 1,0	
	P > 1,0	
	NP*	

Hauteur de l'ouvrage	4 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	17 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5 m
Hauteur de chute max	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)							X
Ombre commun (OBR)	X						
Cyprinidés d'eaux vives	X						
Cyprinidés d'eaux calmes	X						
Petites espèces benthiques							X
Infranchissable							

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	
Tri granulométrique	X
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	X
NON	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	
Important	X

Risque de dommages	
Faible à nul	
Important	X

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X
Autre	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

NANT AILLON
PONT D'ATTILLY
15
RD/RG
LE CHATELARD
SAVOIE



CODE OUVRAGE

SMIAC	NA1
ROE (AFB)	
FDPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

894456	X
2083540	Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	X
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre PASSAGE A GUE	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	X
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP.Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	
	0,5 < P < 1,0	X
	P > 1,0	
	NP*	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	2 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	12 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5 m
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	
Moyen	
dégradé	X

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction	2002	
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP.Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)					X		
Ombre commun (OBR)							
Cyprinidés d'eaux vives							
Cyprinidés d'eaux calmes							
Petites espèces benthiques							X
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	X

Commentaire: **Ouvrage dégradé en cours de déstabilisation**

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	NON
------------------------------	-----

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	X
NON	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X
Autre	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

NANT AILLON
PONT D'AILLON LE VIEUX
RD/RG
AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	NA2
ROE (AFB)	
FDPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

892092	X
2075995	Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	X
Autre PASSAGE A GUE	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP.Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	
	0,5 < P < 1,0	X
	P > 1,0	
	NP*	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	2 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	12 ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5 m
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP.Non pertinent

Espèces	NP*	+	0	1	2	3	4	5	-
Salmonidés (TRF)		X							
Ombre commun (OBR)									
Cyprinidés d'eaux vives									
Cyprinidés d'eaux calmes									
Petites espèces benthiques									
Infranchissable									

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X
Autre	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

NANT AILLON
PONT D32A

RD/RG

AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE	SMIAC	NA3
	ROE (AFB)	
	FDPMA	73

COORDONNEES LAMBERT	892183	X
	2075346	Y

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	X
Autre PASSAGE A GUE	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP.Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	
	0,5 < P < 1,0	X
	P > 1,0	
	NP*	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	2 m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	8
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5 m
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP.Non pertinent

Espèces	NP*	+ —					
		0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)		X					
Ombre commun (OBR)							
Cyprinidés d'eaux vives							
Cyprinidés d'eaux calmes							
Petites espèces benthiques							
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X
Autre	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

FRESSETTE
PONT D206
3,5
RD/RG
AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE	SMIAC	FR2
	ROE (AFB)	
	FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT	891755	X
	2075246	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	X
Autre PASSAGE A GUE	

Dimensions de l'ouvrage

*NP.Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	X
	0,5 < P < 1,0	
	P > 1,0	
	NP*	

Hauteur de l'ouvrage	2
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	4ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5m
Hauteur de chute max	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP.Non pertinent

+ —

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)				X			
Ombre commun (OBR)							
Cyprinidés d'eaux vives							
Cyprinidés d'eaux calmes							
Petites espèces benthiques							
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	X

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	
Tri granulométrique	
Blocage	X

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	
Important	X

Risque de dommages	
Faible à nul	
Important	X

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	X(RG)
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X (RD)
Autre	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

FRESSETTE
PONT D206
3
RD/RG
AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	FR3
ROE (AFB)	
FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

891641	X
2075197	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	X
Autre PASSAGE A GUE	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	X
	0,5 < P < 1,0	
	P > 1,0	
	NP*	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	2m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	4m
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles, ...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)				X			
Ombre commun (OBR)							
Cyprinidés d'eaux vives							
Cyprinidés d'eaux calmes							
Petites espèces benthiques							
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	X

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	
Important	X

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	X (RD)
Mur béton	
Berges naturelles	X (RG)
Autre	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

FULIE
PONT D32A
RD/RG
LA CORRERIE
AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	FU1
ROE (AFB)	
FDPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

893398	X
2074525	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	X
Autre PASSAGE A GUE	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON
Profondeur de la fosse	P < 0,5m
	0,5 < P < 1,0
	P > 1,0
	NP*

Hauteur de l'ouvrage	2m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	5ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	1m
Hauteur de chute max	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)						X	
Ombre commun (OBR)							
Cyprinidés d'eaux vives							
Cyprinidés d'eaux calmes							
Petites espèces benthiques							
Infranchissable							

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	X
Important	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	X

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	X
Mur béton	
Berges naturelles	
Autre	

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

FULIE
PONT D32A
RD/RG
LA CORRERIE
AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	FU2
ROE (AFB)	
FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

893919	X
2074644	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	X
Autre PASSAGE A GUE	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP. Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	X
	0,5 < P < 1,0	
	P > 1,0	
	NP*	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	2m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	4ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5m
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	
Moyen	X
Dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP. Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)					X		
Ombre commun (OBR)							
Cyprinidés d'eaux vives							
Cyprinidés d'eaux calmes							
Petites espèces benthiques							
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	X

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	
Important	X

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X
Autre	

Risque de dommages	
Faible à nul	
Important	X

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

FULIE
PONT D32B

RD/RG
LA CORRERIE
AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE	SMIAC	FU3
	ROE (AFB)	
	FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT	893919	X
	2074644	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	X
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	
Autre PASSAGE A GUE	

Dimensions de l'ouvrage

*NP. Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	
	0,5 < P < 1,0	X
	P > 1,0	
	NP*	

Hauteur de l'ouvrage	1,5m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	4ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5m
Hauteur de chute max	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP. Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)						X	
Ombre commun (OBR)							
Cyprinidés d'eaux vives							
Cyprinidés d'eaux calmes							
Petites espèces benthiques							
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	X
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	
Important	X
Risque de dommages	
Faible à nul	
Important	X

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	X
NON	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonnés	
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X
Autre	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

LINDAR
PONT
RD/RG
LA GALOPPE
AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	LI1
ROE (AFB)	
FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

893456	X
2074321	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	X
Autre PASSAGE A GUE	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	X
	0,5 < P < 1,0	
	P > 1,0	
	NP*	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	1,5M
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	4ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,5m
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)						X	
Ombre commun (OBR)							
Cyprinidés d'eaux vives							
Cyprinidés d'eaux calmes							
Petites espèces benthiques							
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	X
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	X
NON	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	
Important	X

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X
Autre	

Risque de dommages	
Faible à nul	
Important	X

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

LINDAR
PONT
RD/RG
LE PENON
AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	LI2
ROE (AFB)	
FDPPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

893458	X
2074173	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	X
Autre PASSAGE A GUE	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP, Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	X
	0,5 < P < 1,0	
	P > 1,0	
	NP*	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	1,5M
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	4ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,2m
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP, Non pertinent

+	0	1	2	3	4	5	-
---	---	---	---	---	---	---	---

Espèces	NP*	0	1	2	3	4	5
Salmonidés (TRF)				X			
Ombre commun (OBR)							
Cyprinidés d'eaux vives							
Cyprinidés d'eaux calmes							
Petites espèces benthiques							
Infranchissable							

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	X
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	
Indéterminé	X
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	X
NON	

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	
Moyen	X
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	X
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	
Autre	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire:

COURS D'EAU
NOM DE L'OUVRAGE
PK DISTANCE A LA SOURCE
RIVE D'ACCES
LIEU DIT
COMMUNE
DEPARTEMENT

LINDAR
PONT
RD/RG
AILLON LE JEUNE
SAVOIE

CODE OUVRAGE

SMIAC	LI3
ROE (AFB)	
FDPMA	73

COORDONNEES LAMBERT

893288	X
2072963	Y



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Type d'ouvrage

Buse, cadre	
Seuil paroi verticale	
Seuil paroi inclinée	
Seuil enrochements liaisonnés	
Seuil enrochements libres	
Barrage à vannes mobiles	
Radier de pont	X
Autre PASSAGE A GUE	

Usages

Production hydroélectrique	
Navigation	
Prise d'eau AEP ou soutien nappe pour AEP	
Pisciculture	
Lutte contre les inondations	
Prise d'eau irrigation	
Stabilité du profil en long	
Franchissement infrastructure (route, rail)	X
Agrément, loisirs	
Aucun usage avéré	
Autre(s)	

Dimensions de l'ouvrage

*NP. Non pertinent

Présence d'une rehausse	NON	
Profondeur de la fosse	P < 0,5m	
	0,5 < P < 1,0	X
	P > 1,0	
	NP*	

Position de l'ouvrage en plan

Droit	X
Biais	

Hauteur de l'ouvrage	2m
Largeur de l'ouvrage (au point haut)	4ml
Hauteur de chute mesurée, estimée	0,2m
Hauteur de chute max	

Etat général de l'ouvrage

Bon	X
Moyen	
dégradé	

Commentaire:

FRANCHISSABILITE PISCICOLE

Existence passe à poisson	NON	Précisions (RD, RG, espèces cibles,...):
Type		
Année construction		
Efficacité supposée		
Efficacité vérifiée		
Entretien		

Franchissabilité

*NP. Non pertinent

Espèces	NP*	+	0	1	2	3	4	5	-
Salmonidés (TRF)		X							
Ombre commun (OBR)									
Cyprinidés d'eaux vives									
Cyprinidés d'eaux calmes									
Petites espèces benthiques									
Infranchissable									

Facteurs limitants	
Fosse	
Base de réception	
Autre	

Commentaire:

CONTINUITE SEDIMENTAIRE

Existence vanne de dégravage	
------------------------------	--

Efficacité du transit

Transparent	X
Tri granulométrique	
Blocage	

Commentaire:

RISQUES HYDRAULIQUES

Gabarit hydraulique

Bon	X
Indéterminé	
Hors gabarit	

Rétrécissement du lit au droit de l'ouvrage

OUI	
NON	X

Blocage de flottants et de bois morts

Risque de blocage	
Faible à nul	X
Moyen	
Important	

Entonnement amont (préciser RD, RG)

Enrochement liaisonné	
Enrochement libres	
Mur béton	
Berges naturelles	X
Autre	

Risque de dommages	
Faible à nul	X
Important	

Commentaire: